

✓ Préparation ↗ Cartographie et Planification ★ Vers l'Excellence

# LES ZONES HUMIDES CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES

## Manuel de Gouvernance



Global Water  
Partnership  
Mediterranean



## La gouvernance des zones humides côtières en Méditerranée - Manuel

La préparation de ce manuel a été initiée par le CAR/PAP, coordonnée et publiée sous sa direction. Elle a été soutenue par l’UICN et la Fondation MAVA pour la Nature.

### Auteurs

Brian Shipman  
Željka Rajković

### Contributeurs

PAP/RAC  
Marko Prem  
Marina Marković

### GWP Méditerranée

Michael Scoullos

### MedPan

Susan Gallon

### IUCN

Sofia Tvaradze

### MedWet

Alessio Satta  
Flavio Monti

© 2019 Centre d’activités régionales du programme d’actions prioritaires (CAR/PAP) Split, Croatie.

ISBN 978-953-6429-70-7

Conception graphique par Wordsby Communications: Amy Beeson, Vikki Ellis et Divya Venkatesh

### Citation

A des fins bibliographiques, le présent document peut être cité de la manière suivante : CAR/PAP. 2019. La gouvernance des zones humides côtières en Méditerranée - Manuel. B. Shipman et Ž. Rajković. Split, Croatie.

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Introduction	8
Les zones humides côtières en Méditerranée	12
Guide pratique sur la gouvernance	22
Les ingrédients de la gouvernance	26
<b>Instructions</b>	<b>34</b>
La recette pour déployer une gouvernance efficace et équitable	35
<b>Préparation</b>	<b>38</b>
Qui doit gouverner et comment ?	39
<b>Cartographie et Planification</b>	<b>54</b>
Le processus d'auto-évaluation commence ici	55
L'évaluation rapide	56
L'outil de planification	61
<b>Vers l'Excellence</b>	<b>64</b>
Le tableau de bord de la vitalité et de l'adaptabilité	66
Rendre la gouvernance efficace, adaptative et vitale	68
Notes de fin de texte	74

Comme un livre de cuisine, ce manuel fournit des conseils synthétiques sur la façon d'accomplir cette vision commune hors de portée pour une zone humide côtière, et sur la façon de faire avancer le partenariat d'une manière efficace.

*« ...de tous les continents du monde, la Méditerranée est le seul continent liquide »*

Jean Cocteau<sup>1</sup>

**La liste des fonctions assignées aux zones humides côtières de la Méditerranée s'accroît constamment: du nettoyage de l'eau qui les traverse, à la maîtrise des inondations et phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la recharge des aquifères fournissant des pêches aux communautés locales et de riches habitats pour la faune. Plus récemment, les zones humides sont aussi devenues des « destinations » d'écotourisme - offrant des espaces d'inspiration, d'éducation ou simplement de loisirs. Tout cela se passe dans un contexte d'urbanisation croissante des côtes et de leur récupération pour l'agriculture et l'aquaculture, et aussi bien sûr d'une fréquence croissante des sécheresses, inondations et autres événements climatiques extrêmes.**

Le monde admet l'importance et la fragilité de ces zones spéciales, dont beaucoup font partie du réseau international de zones humides de la Convention de Ramsar, ou d'une pléthore de désignations nationales ou locales. La dénomination et leur labellisation n'assurent cependant pas de fait la protection et la gestion durable dont ces sites ont besoin et méritent. Cette tâche incombe à un ensemble complexe d'hommes politiques nationaux et locaux, de fonctionnaires, de groupes et communautés, d'ONG, de groupes de défense d'intérêts, de bénévoles et, surtout, de citoyens de plus en plus instruits et exigeants. Dans un monde connecté, les médias ont un rôle de plus en plus inquisiteur et critique.

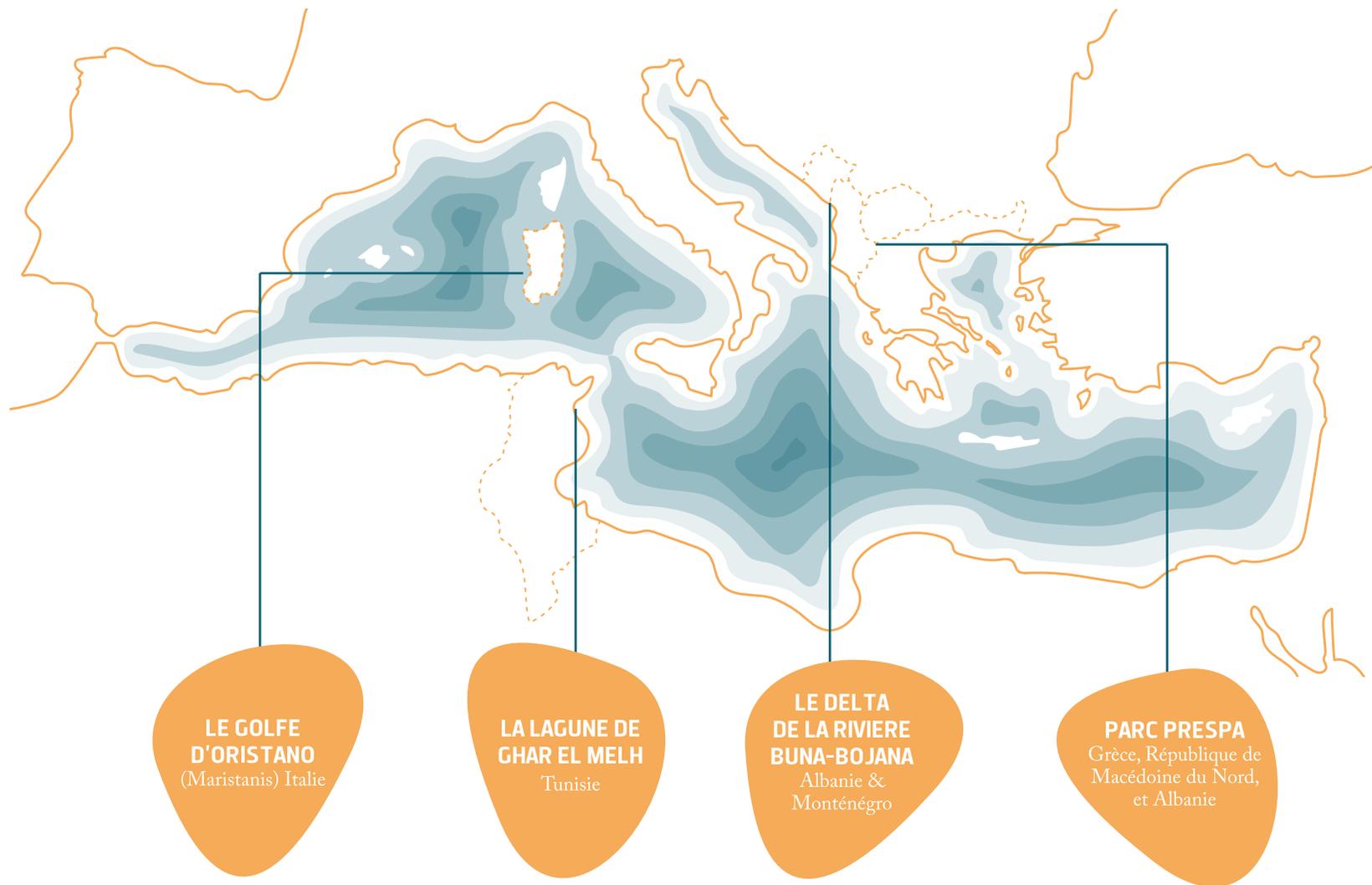
Comme si la conciliation de ces intérêts n'était pas suffisante, les zones humides côtières sont aussi devenues l'objet d'une vive attention de la part de la politique méditerranéenne, avec un intérêt porté, par exemple, sur les interactions terre-mer (ITM) traduites dans le Protocole de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, et d'autres. La gestion de la zone humide côtière doit aussi dorénavant s'intégrer avec la côte voisine, les eaux marines, ainsi qu'avec son plus large bassin versant. Tout cela exige une gouvernance compétente et soutenue – une entreprise dépassant souvent la zone de confort d'un gestionnaire traditionnel des zones protégées.

Cependant, dans un monde sceptique, la gouvernance est souvent vue comme un processus obscur et à des fins égoïstes ; et peut être traitée avec une démission désenchantée du monde, voire une suspicion. Assurément, elle impliquera

la plus omniprésente des institutions – le comité sous une forme ou une autre. En effet, le comité s'inscrit dans une longue et honorable tradition en ce qui concerne les zones protégées. À la fin du XIXe siècle, des comités de personnalités éminentes se consacrant à la création de ce que nous appelons aujourd'hui des zones protégées se formèrent en Amérique du Nord et en Europe. Ils ont poursuivi leurs objectifs au travers de comités élitistes « masculins ». En 1904, des projets d'assèchement du Naardermeer, une zone humide située dans la périphérie d'Amsterdam, ont conduit à la formation d'un comité de citoyens éminents, dans le but de sauver et de gérer cette zone. Aujourd'hui zone humide d'importance internationale selon la Convention de Ramsar, Naardermeer a probablement vu apparaître le premier exemple d'un comité consacré spécifiquement à la conservation d'une zone humide.<sup>ii</sup>

Une démocratisation croissante des comités s'est produite durant la seconde moitié du XXe siècle, avec l'omniprésence du modèle représentatif, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Actuellement, la gouvernance est d'abord une question d'inclusion, réunissant des intérêts et des secteurs de plus en plus divers de la société autour d'une même table réelle ou virtuelle – que ce soit sous la forme d'un comité ou d'un partenariat sous une autre étiquette – pour réaliser une vision commune.

Comme un livre de cuisine, ce manuel fournit des conseils synthétiques sur la façon d'accomplir cette vision commune hors de portée pour une zone humide côtière, et sur la façon de faire avancer le partenariat d'une manière efficace.



Les quatre zones humides méditerranéennes qui ont fourni des informations et des réflexions précieuses pour la préparation de ce manuel.

Bien qu'il n'y ait pas de modèle unique, ni de solution « universelle », la recette de base décrite ici pour rassembler des gens vers un but commun est universelle. Le cycle de la gouvernance est résumé dans les pages qui suivent en une feuille de route simple et universellement applicable, ce qui permet à l'utilisateur de mesurer, de façonner et de rendre compte des progrès réalisés au fil du temps. Le processus décrit est conçu pour être utilisé à la fois dans les zones humides côtières ayant une longue histoire de gouvernance collaborative ou par des sites désignés récemment. Il peut être utilisé pour tester et revoir les dispositions existantes ou pour en concevoir des nouvelles.

Plutôt qu'un processus mécanique et oppressant, la gouvernance est considérée comme un processus créatif et innovant. Ce manuel met l'utilisateur au défi d'appliquer des éléments intangibles importants - ceux de la vitalité et de l'adaptabilité - qui ajoutent du piment à un processus sans quoi mécanique.

Ce manuel a été élaboré comme une composante de l'initiative globale de la Fondation MAVA « Le Plan d'action pour les zones humides côtières ».

Le principe de base de l'initiative de la MAVA est le suivant :

**« Afin de préserver les zones humides côtières et insulaires de forte valeur écologique en Méditerranée, un ensemble d'actions de soutien doit être mis en place, afin de garantir un environnement propice à des conditions et des utilisations durables des écosystèmes côtiers. Cela doit se faire par le biais de mécanismes d'une bonne gouvernance efficace et équitable. »**

## Remerciements

Les auteurs de ce manuel sont reconnaissants envers la direction de quatre zones humides méditerranéennes, en particulier pour avoir fourni des informations et des réflexions précieuses pour la préparation de ce manuel :

- Le golfe d'Oristano (projet Maristanis), sur la côte ouest de la Sardaigne, en Italie.
- La lagune de Ghar El Melh, à 30 km au sud-est de la ville de Bizerte en Tunisie.
- Le delta inférieur de la rivière Bojana-Buna, avec des pilotes à Ulcinj Salina, au Monténégro, et la rivière Buna - paysage protégé de Velipoje, en Albanie.
- Le « Parc Prespa » transfrontalier, une zone protégée comprenant les lacs Prespa et leurs environs, qui s'étend sur les frontières de la Grèce, de l'Albanie et de la République de Macédoine du Nord.

**Le Manuel sur la gouvernance des zones humides côtières est conçu comme un guide pratique pour la gouvernance des zones humides côtières autour de la Méditerranée, qu'elles soient officiellement protégées en tant que sites Ramsar nommées par la législation nationale ou locale, ou celles qui ne bénéficient d'aucune protection officielle.**

La littérature sur la gouvernance des zones protégées et autres sites naturels importants est de plus en plus abondante, mais il manque des outils pratiques et faciles d'utilisation pour aider à améliorer la gouvernance de ces sites.

Ce manuel comble cette lacune en proposant un processus d'auto-construction de la gouvernance en trois étapes :

- ✓ I. Préparation
- ↗ II. Cartographie et planification
- ★ III. Vers l'excellence

Il n'y a pas de « point final » assuré dans la gouvernance, le climat politique, économique, culturel et environnemental étant en constante évolution. Inévitablement, ce processus est un cycle sans fin. La gouvernance ne peut jamais être suffisante.

Ce processus est conçu pour mettre en place des dispositifs de gouvernance efficaces et robustes et peut inclure :

- Une auto-évaluation, l'établissement de priorités et une planification
- La formation des partenaires, du personnel et des principales parties prenantes
- Le rapport sur les progrès réalisés
- La construction d'une vision commune
- La comparaison des différentes solutions
- Le développement des meilleures pratiques



### Comment utiliser ce manuel ?

Le manuel peut être utilisé comme un outil d'auto-évaluation rapide par une équipe de gestion de site, pour la formation, pour l'établissement de rapports, ou par toute personne chargée de l'entretien et de la gestion de ces sites vitaux, que ce soit sur le terrain ou au niveau gouvernemental.

Il est donc préférable d'utiliser ce manuel dans le cadre d'un processus plus large impliquant les parties prenantes qui cherchent à mettre en place une gouvernance efficace et adaptée aux besoins des zones humides côtières méditerranéennes dont elles ont le devoir de s'occuper.

Bien qu'elle vise principalement les zones humides de la Méditerranée, la méthodologie exposée dans le manuel transcende cet habitat et est transférable à la gouvernance d'autres sites naturels importants dans le monde.

### Qui devrait utiliser ce manuel ?

Ce manuel est destiné à tous ceux qui sont responsables des zones humides côtières, à différents niveaux, que ce soit au niveau du site, du comité intersectoriel, du gouvernement (local, régional ou national), etc. Ce manuel peut également être utilisé par différents acteurs intéressés par la bonne gouvernance – y compris les communautés locales, les organisations de la société civile (OSC), les agences gouvernementales, les organisations internationales, etc.

La bonne gouvernance n'est pas facile à conceptualiser ou à mesurer, c'est pourquoi ce manuel est conçu pour fournir aux décideurs un outil pratique sur la manière d'aborder et réaliser les complexités de la bonne gouvernance. Les

agences gouvernementales, les gestionnaires de sites et les ONG en particulier peuvent utiliser ce manuel pour améliorer les structures de gouvernance existantes ou en concevoir des nouvelles et, avec les parties prenantes intéressées, peuvent l'utiliser comme un outil de lobbying pour une meilleure gouvernance de ces importantes zones.

### Comment fonctionne ce manuel ?

Après une introduction sur les défis auxquels sont confrontées les zones humides en Méditerranée et les principes fondamentaux de la gouvernance, le manuel guide les utilisateurs à travers un processus **simple en trois étapes**. Des fichiers Excel liés permettent de sauvegarder cette auto-évaluation, de la présenter dans un format commun de tableau de bord, et d'identifier et de répertorier les domaines d'action prioritaires pour l'avenir.

Un innovant **tableau de bord** sur la **vitalité et l'adaptabilité** est également fourni pour ceux qui cherchent à aborder et à mesurer des dimensions plus affinées de la gouvernance. **Vingt conseils pratiques** sont fournis, basés sur des expériences réelles de gouvernance, afin d'aider les utilisateurs à définir la voie à suivre pour la gouvernance de leur zone humide.

### Pourquoi utiliser ce manuel ?

Comme nous le verrons par la suite, la distinction entre la gouvernance des zones protégées telles que les zones humides et leur gestion est relativement nouvelle - ayant pour conséquence un relatif besoin d'orientation. Pour résumer, il existe trois raisons principales possibles pour lesquelles les responsables des zones humides côtières en Méditerranée pourraient avoir besoin

d'utiliser ce manuel :

- Répondre à un éventail croissant d'obligations et de responsabilités juridiques internationales en matière de protection des zones humides, de leurs fonctions hydrologiques et des services écosystémiques qui leur sont associés. Ils sont résumés dans la section suivante.
- Respecter les obligations juridiques nationales qui peuvent découler de ce qui précède, mais qui peuvent aussi refléter des priorités purement nationales. Elles sont trop nombreuses et complexes pour être énumérées dans cette publication, mais elles font partie de la prise de conscience croissante, par l'ensemble des gouvernements, de l'importance des zones humides dans la gestion de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des politiques d'adaptation au changement climatique.
- Veiller à ce qu'il y ait une vision commune à tous les niveaux de la société, ainsi qu'un mécanisme pour garantir la durabilité et la résilience futures de la zone humide côtière, en particulier en réponse au changement climatique. Il est nécessaire de sensibiliser les parties prenantes d'autres secteurs du gouvernement, de la société civile et de la communauté locale, y compris les intérêts côtiers et marins « en amont » et conjoints, en plus des « suspects habituels » de la conservation de la nature afin de promouvoir une approche intégrée pour faire face aux défis futurs.

Toutes les zones humides côtières de la Méditerranée n'entrent pas dans les catégories

protégées et soutenues par des conventions internationales telles que Ramsar, ni même dans le cadre des systèmes juridiques nationaux. Pour ces sites « non désignés », la raison « pourquoi » - celle de développer et mettre en œuvre cette vision commune - est encore plus importante.

Les zones humides couvrent environ 20 millions d'hectares dans les 27 pays méditerranéens. Près de 19 % de cette zone est constituée de zones humides marines (zones maritimes de moins de 6 m de profondeur à marée basse - à l'exception des estuaires et des battures). La majorité (81 %), y compris les estuaires et les zones de marées (mais pas les oasis), sont définies comme des zones humides terrestres.

Plus important encore, les zones humides côtières de la Méditerranée jouent un rôle essentiel et décisif dans ce que le Partenariat mondial de l'eau (GWP) a décrit comme le « Nexus » de l'eau, de la nourriture, de l'énergie et des écosystèmes. « *L'eau est nécessaire pour fournir à l'humanité de la nourriture et de l'énergie, et elle doit être gérée correctement afin d'assurer la survie de l'écosystème terrestre* »<sup>iii</sup> Ce lien rend indispensable une approche intégrée de la gouvernance des zones humides côtières. Ce manuel est conçu pour aider son utilisateur à y parvenir.

## Cinq avantages d'une bonne gouvernance

Beaucoup a été écrit sur la gestion des zones humides, alors que la question de gouvernance était à peine abordée. Cependant, sans une bonne gouvernance efficace et équitable, les meilleurs efforts de gestion peuvent être vains, les succès peuvent être de courte durée et les progrès lents, voire négatifs.

Les cinq avantages suivants, adaptés des « *principes de bonne gouvernance de l'UICN* »<sup>iv</sup>, mettent en évidence ce qu'une bonne gouvernance peut générer, que la zone humide côtière soit une aire protégée ou non :

### 1 Gagner en légitimité et faire entendre sa voix

Jouir d'une large acceptation et appréciation dans la société ; garantir les droits d'accès à l'information, à la participation et à la justice ; encourager l'engagement et la diversité ; prévenir la discrimination ; encourager la subsidiarité, le respect mutuel, le dialogue, le consensus et les règles convenues

### 2 Donner des orientations

Suivre une vision stratégique attrayante et cohérente fondée sur des valeurs convenues ; assurer la cohérence avec les politiques et les pratiques à différents niveaux ; garantir des réponses claires aux questions sensibles ; assurer une gestion adaptative appropriée et favoriser l'émergence de champions et d'innovations testées

### 3 Optimiser la performance

Atteindre les objectifs de conservation et autres objectifs tels qu'ils ont été planifiés ; promouvoir une culture de l'apprentissage ; s'engager dans les activités de plaidoyer et sensibilisation ; répondre aux besoins des détenteurs de droits et des autres parties prenantes ; garantir les ressources et les capacités ainsi que leur utilisation efficace ; promouvoir la durabilité et la résilience

### 4 Rendre des comptes

Affirmer l'intégrité et l'engagement ; assurer un accès approprié à l'information et la transparence, notamment en ce qui concerne les lignes hiérarchiques, l'affectation des ressources et l'évaluation des performances ; établir des moyens de communication et encourager le retour d'information et la surveillance indépendante

### 5 Partager les bienfaits, minimiser les coûts

Réaliser un partage équitable des coûts et des bienfaits, sans impact négatif pour les personnes et les communautés vulnérables ; respecter la décence et la dignité de tous ; être juste, impartial, cohérent, non discriminatoire, respectueux des droits procéduriers ainsi que des droits substantiels, des droits humains individuels et collectifs, de l'égalité des sexes et des droits traditionnels, y compris le consentement libre, préalable et informé ; promouvoir « l'empowerment » des communautés locales

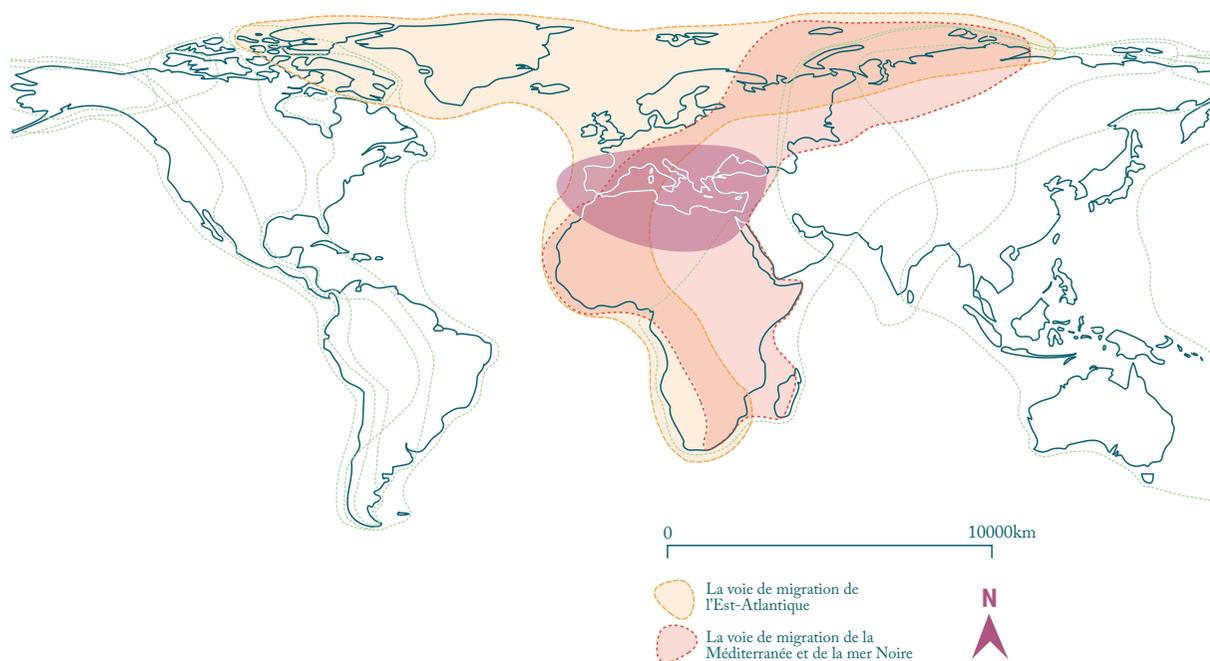
### Ce à quoi nous pourrions en ajouter un autre :

6 Assurer que toutes les parties soient satisfaites, de leur inspirer de fournir un soutien continu, non pas comme un devoir, mais comme une volonté sincère.



**Les zones humides sont un des écosystèmes les plus fragiles et menacés et à la détérioration des plus rapides dans le monde<sup>v</sup>.**

## LES VOIES DE MIGRATION DES OISEAUX MÉDITERRANÉENS ET MIGRATEURS



Dans la région méditerranéenne, les étendues humides les plus communes sont les marais temporaires, les deltas et les lagunes. La plupart des zones humides du bassin méditerranéen sont situées à basse altitude et sont principalement côtières. Les formations de zones humides côtières les plus importantes en Méditerranée sont les deltas fluviaux, comme le Rhône en France, le Pô en Italie et le Nil en Égypte, ainsi que les régions de lagunes côtières salées et de marais comme la région du Languedoc-Roussillon dans le sud de la France. Il y a peu de bancs de boue intertidaux du type de ceux que l'on trouve en Europe du Nord, car la mer Méditerranée, presque entièrement fermée, est presque sans marée.<sup>v</sup>

La plupart des deltas côtiers et des lagunes se forment par l'accumulation de sable et de limon dans les eaux côtières non soumises aux marées, apportés par les rivières. Dans la zone aride de l'Afrique du Nord, il existe des immenses dépressions salées, appelées *chotts* et *sebkhet*, qui se remplissent d'eau lors de crues soudaines.

Un certain nombre de grands deltas fluviaux sont bien connus en Méditerranée. Ils comprennent la Camargue à l'embouchure du Rhône en France, le delta du Pô en Italie, le delta de la Neretva en Croatie, le delta de l'Ebre en Espagne, le delta commun des rivières Axios, Aliakmon et Loudias, près de Thessalonique, le delta du Nestos au nord-est de la Grèce, le delta de l'Evros à la frontière

entre la Grèce et la Turquie, le delta de Menderes en Turquie occidentale, le delta de Medjerda en Tunisie et, bien sûr, l'énorme delta du Nil en Égypte<sup>vi</sup>.

Les zones humides sont un des écosystèmes les plus fragiles et menacés et à la détérioration des plus rapides dans le monde<sup>vii</sup>. Les zones humides méditerranéennes, en particulier, ont toujours été une source essentielle de biodiversité et de bien-être pour l'homme. Deux fois par an, des milliards d'oiseaux migrent le long d'itinéraires bien établis appelés « voies de migration » (voir la carte ci-dessous, réadaptée de BirdLife International, 2010) depuis leurs lieux de reproduction dans les régions arctiques et tempérées pour hiverner dans les zones tempérées et tropicales (par exemple, en Afrique subsaharienne). Au cours de ces longs voyages, les oiseaux peuvent trouver refuge dans les zones humides, des habitats très importants qui permettent aux oiseaux de reprendre des forces et accomplir leur cycle de vie.

L'eau douce qu'elles fournissent, les riches plaines alluviales sur lesquelles les pratiques agricoles ont cours depuis longtemps, les activités traditionnelles de pêche, de production de sel et de protection contre les inondations figurent parmi les bienfaits les plus connus de ces zones humides au bien-être humain.<sup>viii</sup> Avec la pêche et la chasse de subsistance, la population prélève directement des plantes et des animaux dépendant des zones humides et utilise ces dernières pour faire paître son bétail. Les zones humides des régions de plus en plus sèches comme le bassin méditerranéen sont particulièrement cruciales pour la gestion

durable des ressources en eau, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. Elles aident à la production et à l'épuration de l'eau, indispensables pour les populations méditerranéennes du point de vue de la consommation, de l'industrie, de la production d'énergie et de l'agriculture irriguée.<sup>ix</sup>

Les zones humides méditerranéennes, et surtout les zones humides côtières, jouent un rôle capital dans l'atténuation des changements climatiques car elles aident à gérer les phénomènes météorologiques extrêmes en jouant le rôle de tampons contre les crues et les ondes des tempêtes côtières et en fournissant de l'eau en temps de sécheresse. En effet, les zones humides végétalisées et en bon état sont parmi les puits de carbone les plus efficaces de la planète. En revanche, le drainage des zones humides ou la réduction de leurs ressources en eau peut entraîner la libération des vastes quantités du carbone qu'elles stockent.<sup>x</sup>

Les zones humides sont un des écosystèmes les plus fortement affectés par les changements climatiques, même mineurs, et les changements dans les régimes hydrologiques qui en résultent se traduisent, entre autres, par l'élévation du niveau de la mer et la diminution des niveaux des eaux de surface et souterraines.<sup>xi</sup>

Les services écosystémiques des zones humides comportent également des valeurs culturelles, telles que l'attachement au lieu, les recettes traditionnelles ou l'artisanat, qui peuvent constituer une valeur ajoutée pour un développement local durable.<sup>xii</sup> Les zones humides sont également de plus en plus importantes pour les Méditerranéens en raison de leur esthétique et de leur beauté, et de plus en plus de personnes

visitent les zones humides à des fins éducatives et touristiques.

Les avantages très divers que procurent les zones humides ont un poids économique non négligeable. Les zones humides naturelles, intérieures et côtières, apportent une part importante de cette valeur, estimée à au moins 51 000 milliards USD par an au niveau mondial. Une grande partie de la valeur des zones humides repose sur leurs avantages multiples liés à l'eau – parce qu'elles gèrent la quantité et la qualité de l'eau et font barrage aux phénomènes météorologiques extrêmes. Cependant, l'affectation des écosystèmes naturels, y compris les zones humides, à d'autres utilisations, réduit progressivement l'importance des avantages qu'elles fournissent, à un rythme mondial de 4 300 à 20 200 milliards USD par an. Malheureusement, cette vaste palette d'avantages pour l'homme et sa grande valeur sont encore peu reconnues et les zones humides méditerranéennes continuent d'être transformées et de disparaître.<sup>xiii</sup>

## Un « Hotspot » pour la Biodiversité

La région méditerranéenne a été identifiée comme l'un des 34 « hotspots » (points chauds) mondiaux pour la diversité biologique. Les zones humides méditerranéennes ont une importance disproportionnée pour la biodiversité :

1.1-1.5%

de la superficie mondiale des zones humides (environ 0,15 à 0,22 million de km<sup>2</sup>) est compris des zones humides naturelles et artificielles méditerranéennes.

36%

des espèces qui dépendent des zones humides sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale. La région méditerranéenne est également remarquable par le grand nombre d'espèces menacées d'extinction. Parmi les causes, on peut citer : l'augmentation des populations, notre mode de consommation, le changement climatique et, surtout, l'absence de gouvernance appropriée <sup>xvi</sup>.

30%

des espèces de vertébrés que l'on trouve dans les points chauds méditerranéens sont abritées par les zones humides – tandis que celles-ci ne représentent que 2 à 3% de la surface terrestre de la région <sup>xiv</sup>.

23%

des zones humides méditerranéennes sont aujourd'hui artificielles (rizières, retenues, marais salants et oasis) – un pourcentage nettement supérieur à la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 12%. C'est en Égypte, en France, en Turquie et en Algérie que l'on trouve la plus grande superficie de zones humides, soit environ les deux tiers de la superficie des zones humides méditerranéennes <sup>xv</sup>.

51%

des habitats humides naturels ont été perdus entre 1970 et 2013. Le déclin dans la région méditerranéenne s'avère donc supérieur à celui des trois régions qui l'entourent, à savoir 42 % en Afrique, 32 % en Asie et 35 % en Europe.

300%

d'augmentation du taux d'urbanisation des zones humides entre 1975 et 2005 et 42% d'augmentation du taux de conversion en terres agricoles. Les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ont connu une urbanisation galopante <sup>xvii</sup>.

Malgré les engagements nationaux des pays, dans le cadre de la Convention de Ramsar et d'autres accords internationaux, le rythme de disparition des zones humides est resté soutenu et leur biodiversité est gravement menacée. « L'empreinte écologique » humaine sur le bassin méditerranéen est aujourd'hui presque deux fois plus importante que la moyenne mondiale et les ressources en eau subissent des pressions particulièrement fortes.

Or, les effets des changements climatiques seront particulièrement marqués dans la région méditerranéenne et affaibliront la résilience des écosystèmes de la région. La perte et la dégradation continues des zones humides ont des impacts directs sur le bien-être humain et privent les générations futures des avantages multiples qu'elles peuvent fournir.<sup>xviii</sup> Dans le bassin méditerranéen, les pressions sur les zones humides devraient s'intensifier dans les décennies à venir, notamment avec la compétition sur les ressources en sol et en eau et les effets du changement climatique.<sup>xix</sup>

Pour les décideurs au niveau régional au niveau local, le défi consiste à faire la différence et à s'assurer que les zones humides sont utilisées à bon escient pour offrir un avenir durable aux populations et à la biodiversité en Méditerranée.

## Les zones humides côtières en Méditerranée – la politique internationale et les défis

### La politique internationale

Divers programmes et conventions internationaux relatifs à l'environnement naturel constituent une base solide pour la coopération internationale en matière de protection des zones humides et, dans de nombreux cas, impliquent l'identification et la désignation de sites particulièrement dignes de protection. Cette désignation garantit généralement au site en question une protection juridique considérable.

## Politiques Internationales Relatives Aux Zones Humides Méditerranéennes

L'importance des zones humides en tant qu'habitats naturels, fournisseurs de services écosystémiques et environnements de travail est soulignée par l'ensemble de la législation internationale pertinente résumée ci-dessous :

### Au niveau international

- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (la Convention de Ramsar)
- la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- les Conventions des Nations Unies sur l'eau (Helsinki, 1992, New York, 1997)
- la Convention du patrimoine mondial (CPM) et sa Liste du patrimoine mondial
- le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial des réserves de biosphère

### Les Objectifs de développement durable (ODD)

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Il y a quatre ODD qui sont particulièrement pertinents pour les zones humides méditerranéennes :

**Objectif 6.** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

**Objectif 13.** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**Objectif 14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**Objectif 15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.<sup>xx</sup>

### Au Niveau Régional

La Convention de Barcelone et ses Protocoles les plus pertinents :

- le Protocole GIZC
- le Protocole sur les ZPS et la biodiversité
- le Protocole LBS
- la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles
- la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) avec le Réseau Emeraude des zones d'intérêt particulier pour la conservation
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), aussi connue sous l'appellation de Convention de Bonn avec son accord le plus pertinent : L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

### Au niveau de l'Union Européenne

- les directives européennes « Nature » (« Oiseaux » et « Habitats »)
- la Directive-cadre sur l'eau de l'UE
- la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE
- la Directive de l'UE sur la planification de l'espace maritime
- la Directive de l'UE sur les énergies renouvelables
- la Politique agricole commune (PAC) de l'UE

## Conventions et Protocols

### La Convention de Ramsar

Au sens de la Convention de Ramsar<sup>xxi</sup> de 1971 sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, les zones humides sont « *des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* » (Article 1). La convention de Ramsar est la seule convention au monde qui se concentre spécifiquement sur la biodiversité et les écosystèmes des zones humides. La Convention sur la diversité biologique (CDB) a fait de Ramsar son « partenaire principal pour la mise en œuvre » des mesures de protection des zones humides. Les deux conventions collaborent par le biais de plans de travail communs successifs.

Chaque Partie contractante à la Convention de Ramsar devra désigner les zones humides appropriées à inclure dans la Liste des zones humides d'importance internationale. Dans le cas des zones humides côtières, elles peuvent comprendre « *des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse, entourées par la zone humide, particulièrement lorsque ces zones, îles ou étendues d'eau ont de l'importance en tant qu'habitat des oiseaux d'eau* » (Article 2). Les parties contractantes sont tenues de prendre les mesures appropriées pour favoriser la conservation des zones humides et l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire (Article 3).

Les parties contractantes sont également tenues de se consulter dans le cas d'une zone humide s'étendant sur des territoires adjacents, c'est-à-dire des zones humides transfrontalières, et « de coordonner et de soutenir » les politiques et réglementations relatives à la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune (Article 5).

### La Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone)

Cette Convention sur la mer régionale est signée par 22 parties contractantes de la Méditerranée. Les intérêts communs liés à la conservation de la mer et de l'environnement marin sont définis dans les 7 protocoles qui représentent le cadre juridique pour la mise en œuvre d'activités conjointes liées à la conservation de la mer et de l'environnement marin. Les deux protocoles les plus pertinents sont présentés ci-dessous.

1. Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée<sup>xxii</sup> (le « Protocole GIZC » - Le 7ème Protocole de la Convention de Barcelone) oblige les Parties contractantes à prendre des mesures pour protéger les caractéristiques des zones humides côtières en vue d'empêcher leur disparition (Article 10). Il s'agit notamment de mesures visant à protéger la fonction environnementale, économique et sociale des zones humides et des estuaires, à réglementer ou à interdire les activités qui peuvent avoir des effets néfastes et à entreprendre « *la remise en état des zones humides côtières dégradées afin*

*de réactiver leur rôle positif dans les processus environnementaux côtiers ».*

2. Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (le Protocole ASP/DB) – Le 4ème Protocole de la Convention de Barcelone représente pour la Méditerranée le principal instrument d'application de la CDB, quant à la gestion durable *in situ* de la biodiversité côtière et marine. Le Protocole prévoit trois éléments principaux afin d'assurer la sauvegarde de la diversité biologique en Méditerranée : la création, la protection et la gestion d'Aires Spécialement Protégées (ASP), l'établissement de la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) et la protection et conservation des espèces.

### Les enjeux

Un des mécanismes bien connu pour protéger les zones humides méditerranéennes consiste à désigner les plus importantes comme **zones protégées**. La Convention sur la diversité biologique a défini un objectif mondial de la surface de la planète en surface protégée. Pour 2020, elle s'est fixé un objectif de protection de 17% de la partie terrestre et des eaux intérieures et de 10% de la partie marine et côtière.<sup>xxiii</sup>

A partir d'un petit échantillon de zones humides méditerranéennes<sup>xxiv</sup>, il a été démontré qu'environ un tiers de la surface des zones humides était protégée, c'est-à-dire bénéficiait d'un statut de protection nationale. L'ensemble des zones

humides marines/côtières est plus protégé que les zones humides intérieures, ce qui semble lié à de plus fortes stratégies de conservation s'appliquant aux zones côtières en raison de leur plus grande vulnérabilité (intérêt économique, changement climatique ...).<sup>xxv</sup>

Au sein de l'Union européenne, dans les pays membres et les pays candidats à l'adhésion à l'UE, les zones humides bénéficient de l'obligation légale de ces pays de transcrire les directives de l'UE dans la législation nationale et de les appliquer, en particulier la Directive cadre sur l'Eau, mais aussi les Directives « Habitats » et « Oiseaux », la Directive « Inondations » et la Directive-cadre relative à la Stratégie pour le milieu marin.<sup>xxvi</sup> Les Directives « Oiseaux » et « Habitats » de la Commission européenne imposent aux États membres de l'UE l'obligation considérable d'identifier, de désigner et de sauvegarder les zones de protection spéciale pour les oiseaux et les zones spéciales de conservation pour les espèces autres que les oiseaux et pour les types d'habitats qui forment ensemble le **réseau écologique Natura 2000 de zones protégées naturelles**. Les autres pays méditerranéens ne sont soumis à aucune législation supranationale d'application obligatoire.

Outre les zones publiques protégées, l'**achat pur et simple de terres** est une autre option de conservation. Le *Conservatoire du littoral* français, par exemple, possède et gère de vastes zones humides, dont plusieurs sur le littoral méditerranéen. Les organisations internationales de conservation, comme le WWF, font un travail similaire, en achetant de petites surfaces ou des ripisylves, par exemple en Italie.

Il existe également d'autres types de mesures contractuelles destinées à influencer les pratiques d'utilisation des terres privées afin de promouvoir une meilleure gestion des zones humides, notamment les **mesures agroenvironnementales de l'UE** qui prévoient des paiements aux agriculteurs qui souscrivent sur base volontaire des engagements environnementaux liés à la préservation de l'environnement et au maintien de l'espace rural.

Les mesures soumises au contrôle national peuvent être soutenues par des **accords internationaux** (traités, conventions) auxquels les pays adhèrent (disposant des pouvoirs réglementaires indirects). Une fois ratifiées ou approuvées, elles sont transposées dans la structure juridique nationale et prennent une autorité supérieure à celle du droit national. Le gouvernement est alors tenu de mettre en œuvre les actions convenues et de prendre les mesures nécessaires, qui ne sont pas nécessairement de portée directement réglementaire, afin d'assurer la mise en œuvre de ces accords.

## Ramsar en Méditerranée – Progrès

- La **Convention de Ramsar** a été signée par tous les États de la région méditerranéenne.
- Depuis sa ratification en 1971, la Convention de Ramsar a conduit à la désignation de 344 sites dans les pays méditerranéens<sup>xxvii</sup>.
- Depuis 1971, 6,7 millions d'hectares ont été désignés comme sites Ramsar, dont environ 38 % de la superficie est constituée d'habitats de zones humides. Les sites Ramsar couvrent 185 000 km<sup>2</sup> dans la région méditerranéenne, ce qui représente environ 1 à 2 % des zones humides du monde<sup>xxviii</sup>.
- Le nombre et la superficie des sites Ramsar méditerranéens ont respectivement augmenté de 16 % et 11 % depuis 2010.
- La Tunisie, la France et l'Espagne sont les pays qui ont inscrit le plus grand nombre de sites avec, respectivement, 21, huit et sept sites supplémentaires. Sur ces 55 sites, 14 sont côtiers<sup>xxix</sup>.
- L'Albanie, l'Algérie, la Grèce, le Maroc et la Tunisie ont inscrit plus de la moitié de leur superficie en zones humides sur la liste des sites Ramsar.
- L'Égypte, Israël, la Jordanie, la Libye, l'Autorité palestinienne et la Syrie - n'ont désigné que très peu de sites, représentant moins de 5% de la superficie nationale en zones humides.
- Certains pays, comme l'Italie et la Turquie, pourtant riches en milieux humides, apparaissent également en retard par rapport aux autres pays dans le processus de désignation des sites Ramsar.
- Un tiers des sites Ramsar ne bénéficient d'aucun statut réel de protection<sup>xxx</sup>.
- La plupart des sites Ramsar ou des zones protégées de toute la Méditerranée ne sont pas encore inclus dans la planification territoriale (par exemple, dans les plans de développement local), ce qui limite leur gestion intégrée<sup>xxxi</sup>.

## La mise en protection légale nécessite une gouvernance efficace

Une part importante des zones humides emblématiques, en particulier pour les espèces d'oiseaux, n'a pas encore été inscrite sur la liste de Ramsar.<sup>xxxiii</sup> En outre, en 2017, 44 % de tous les sites Ramsar de la Méditerranée avaient un plan de gestion et 30 % avaient appliqué leur plan. Afin d'avoir un impact réel, la protection d'un site doit être efficace et accompagnée de mesures de conservation concrètes. Trop souvent, lorsque les capacités institutionnelles et financières nécessaires à la mise en œuvre de la réglementation ne sont pas mobilisées, des activités de pêche, de chasse et de pâturage illégales peuvent être notées dans les zones protégées.

Selon une étude menée sur les sites Ramsar dans les pays méditerranéens, il n'a pas été possible en effet de mettre en évidence l'impact positif du seul statut de protection sur les tendances démographiques des populations d'oiseaux d'eau. En revanche, il a pu être démontré que les sites Ramsar bénéficiant de la mise en application d'un plan de gestion, voient, eux, leurs populations d'oiseaux en plus forte croissance que les sites qui en sont dépourvus. **La mise en protection légale ne suffit pas à**

**améliorer l'état écologique d'un espace naturel - pour y parvenir, la mise en œuvre effective d'un plan de gestion assorti de mesures conservatoires s'avère nécessaire.**<sup>xxxiii</sup>

En d'autres termes, la conservation des habitats naturels nécessite non seulement la désignation en tant que site Ramsar, mais aussi le développement et la mise en œuvre d'une gouvernance efficace.

### Le changement climatique

Selon les modèles actuels, la Méditerranée sera particulièrement touchée par le **changement climatique** de la manière suivante :

- réchauffement plus important que la moyenne mondiale
- plus grande variabilité des précipitations et des températures
- pics de chaleur en été
- plus grande fréquence d'événements extrêmes tels que sécheresses et inondations, comme on peut déjà le constater avec les ondes de tempêtes plus fréquentes qui touchent les deltas et lagunes de la Méditerranée, augmentant leur érosion
- de nombreuses zones humides méditerranéennes vont s'assécher ou devenir temporaires<sup>xxxiv</sup>

Il est essentiel de comprendre

l'importance cruciale des zones humides pour la diminution des effets du changement climatique et l'adaptation à ce dernier, en particulier en ce qui concerne ses impacts sur des zones telles que la région méditerranéenne.

### La quantité d'eau

La quantité d'eau douce disponible pour les zones humides est en baisse. Le débit d'eau des rivières est profondément affecté par les prélèvements d'eau et les barrages construits sur leur cours. La surexploitation des eaux de surface et des aquifères présente également un danger sérieux. Avec l'exploitation de 92% de ses ressources en eau renouvelables, l'Afrique du Nord a déjà largement dépassé le seuil de non-durabilité de la ressource. Le débit des cours d'eau méditerranéens est en baisse partout, à l'exception du Rhône et du Pô, en raison surtout des prélèvements d'eau et des barrages construits sur leur cours et, dans une moindre mesure, des changements climatiques.<sup>xxxv</sup>

### La qualité de l'eau

Si la qualité de l'eau s'est globalement améliorée en Europe depuis les années 1980 pour ce qui est des nutriments et des métaux lourds, les données relatives au reste du bassin et aux autres polluants potentiels sont

insuffisantes pour que l'on puisse en tirer des conclusions valables.

Le résumé des principaux enjeux futurs pour les zones humides méditerranéennes :

- Prévenir, faire cesser et inverser la perte et la dégradation des zones humides.
- Comprendre l'importance critique des zones humides pour l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets.
- L'intégration des services, avantages, valeurs, fonctions, biens et produits que les zones humides fournissent dans les plans nationaux et régionaux de développement.
- La reconnaissance du rôle des zones humides pour le plein exercice du droit à l'eau et à la réduction de la pauvreté.
- L'intégration des valeurs des zones humides dans la gestion de l'eau, des sols et de la biodiversité.
- Veiller à ce que les fonctions écologiques soient préservées.
- Agir pour limiter et éradiquer les espèces envahissantes dans les zones humides<sup>xxxvi</sup>.

**Une définition simple de la gouvernance se résume à qui détient *de facto* le pouvoir, l'autorité et la responsabilité de prendre et de mettre en œuvre des décisions, comment ces décisions sont prises, dans quelle mesure elles sont efficaces et efficientes, et dans quelle mesure elles doivent rendre des comptes.**

**La gouvernance ne se limite pas à cocher des cases, elle concerne également les aspects moins tangibles de la manière dont elle est mise en œuvre. Dans sa forme la plus simple, la gouvernance - l'action de gouverner - peut tout simplement être vue en termes de structures et de processus formels ; des comités, des directives, etc.**

Cependant, *la manière* et *la qualité* de cette gouvernance sont plus nébuleuses, plus difficiles à mesurer - mais tout aussi importantes pour assurer un avenir durable.

Si les zones humides côtières de la Méditerranée partagent de nombreuses menaces, pressions et enjeux communs avec les zones humides du monde entier - comme le changement climatique, la pollution due au développement, etc. - elles sont également soumises aux politiques, cultures et économies instables d'un océan au carrefour de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie.

Pendant des millénaires, les civilisations de la Méditerranée ont habité, se sont battues, ont transformé et exploité avec acharnement la riche côte de la mer, et notamment ses zones humides potentiellement fertiles et stratégiquement importantes.

La gouvernance moderne des zones humides côtières de la Méditerranée reflète la gouvernance des États dans lesquels elles se trouvent - qui ont peut-être connu des bouleversements, des changements et des révolutions récemment. La stabilité de la gouvernance à long terme sur plusieurs décennies est l'exception plutôt que la règle. Certaines zones humides côtières méditerranéennes s'étendent au-delà des frontières nationales, ce qui ajoute une autre dimension de complexité.

Depuis les années 1970, les conventions internationales, dont la Convention de Ramsar sur les zones humides (adoptée en 1971) et la Convention de Barcelone (adoptée en 1976), ainsi que l'adhésion à l'Union européenne, ont apporté une certaine cohérence internationale

dans l'approche de la gouvernance des zones humides méditerranéennes. Toutefois, de grandes différences subsistent.

Il n'y a donc pas de modèle de gouvernance unique, ni de modèle unique et uniforme qui puisse être appliqué à toutes les zones humides côtières autour de la Méditerranée, qu'elles soient ou non inscrites sur la liste de Ramsar.

Ainsi, pour les raisons mentionnées ci-dessus, il est rare que la gouvernance d'une zone humide méditerranéenne commence avec une feuille blanche. La dernière ligne d'une blague bien connue d'un touriste qui demande son chemin à un fermier local, à qui l'on donne le conseil « ... *eh bien, moi à votre place, je ne partirais pas d'ici* », englobe une vérité largement reconnue - que le point de départ change complètement la situation pour votre voyage ultérieur. Si on se trompe de point de départ, l'accès à la destination prévue peut être limité, voire rendu impossible. Malheureusement, ceux d'entre nous qui sont responsables des zones humides côtières ont rarement le luxe de trouver le « *bon endroit* » comme point de départ et doivent travailler avec ce qu'on leur donne. Ce manuel admet cette simple vérité et est conçu pour s'appliquer à un large éventail de situations et de scénarios donnés.

### Qu'est-ce que la gouvernance...

La gouvernance a trait à la **politique** (les intentions déclarées appuyées par l'autorité) et à la **pratique** (les actes directs de l'homme qui affectent la nature). En théorie, la politique et la pratique devraient fonctionner en pleine harmonie ; la politique guidant la pratique et la pratique informant à son tour la politique. Mais

la réalité de la gouvernance est aussi un tissu complexe de conditions locales, d'ententes et de malentendus, de communication et de mauvaise communication, ainsi que l'attribution (ou la mauvaise attribution) de pouvoirs et de ressources - qui se combinent tous pour créer à la fois des correspondances et des décalages entre la politique et la pratique. L'objectif serait de maximiser les correspondances et de minimiser les décalages.

À titre d'exemple, le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) a défini la gouvernance de l'eau comme « *l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs mis en place pour développer et gérer les ressources hydriques, ainsi que la fourniture des services hydriques aux différents niveaux de la société* »<sup>xxxvii</sup>.

La gouvernance de l'eau, selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE), englobe les systèmes administratifs, les institutions formelles (y compris les lois et les politiques) ainsi que les institutions informelles telles que les relations et les pratiques de pouvoir, y compris au niveau politique. L'étude de l'OCDE cite l'Institut international de l'Eau de Stockholm (SIWI), qui souligne que la gouvernance de l'eau « détermine qui reçoit quelle eau, quand et comment » (l'OCDE, 2011)<sup>xxxviii</sup>. De même, la gouvernance d'une zone humide concerne également ces mêmes relations au sein de sa zone côtière et de son bassin fluvial au sens large.

La gouvernance n'est donc pas seulement un processus dirigé par le gouvernement. Les parties prenantes ne sont pas simplement des « utilisateurs » ou des « intérêts » ; certaines sont des éléments majeurs des économies et des sociétés

locales, comme dans le cas des intérêts agricoles, de la pêche, des industries côtières ou des promoteurs urbains et des planificateurs spatiaux, et à ce titre font partie d'un contexte plus large de la gouvernance des zones humides.

### Ce que la gouvernance n'est pas...

#### La gouvernance n'est pas un projet à court terme.

Si les bases d'une gouvernance efficace peuvent être établies dans le cadre d'un projet à court terme, la gouvernance doit s'inscrire dans le long terme : établissement de relations, soutien de la communauté et mise en œuvre de programmes d'action. Certaines de ces bases peuvent être établies dans un court laps de temps prévu pour la durée d'un projet, généralement de 3 à 5 ans, mais si les moyens ne sont pas disponibles à long terme, leur perte avec la fin du projet peut entraîner une perte de confiance et de crédibilité préjudiciable.

#### Deuxièmement, le processus de gouvernance n'est pas le même que celui de la préparation d'un plan.

En général, la préparation d'un plan suit un processus linéaire largement connu - depuis sa création jusqu'à son adoption, sa mise en œuvre puis sa révision. D'autre part, la gouvernance existera déjà sous une forme ou une autre sur tous les sites, bien qu'à des stades très différents, à des niveaux de maturité et d'efficacité différents - ce qui nous rappelle encore une fois la maxime citée ci-dessus, « *Je ne partirais pas d'ici* » - malgré le fait que nous devons.

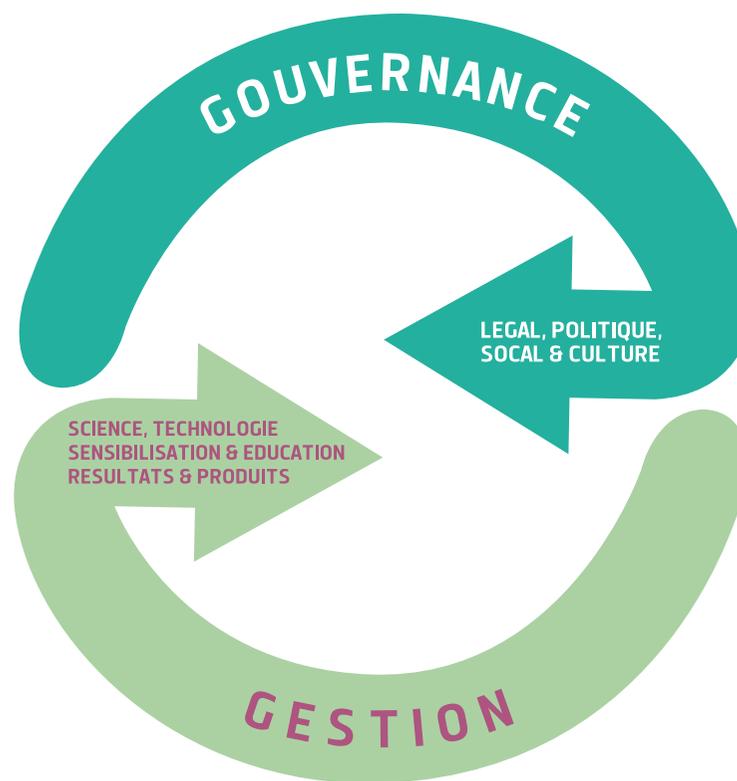
**« Il est difficile de pratiquer la gouvernance des écosystèmes. Il est facile de se perdre. Comme en médecine, les principes et les bonnes pratiques d'application générale vous feront prendre du recul, mais dans les endroits où les problèmes sont à la fois multiples et importants, un diagnostic approfondi, suivi de l'exécution habile d'un plan d'action à long terme, est nécessaire.**

**Il est rare que la pratique (de la gouvernance) soit un processus mécanique et standardisé. »**<sup>xxxix</sup>

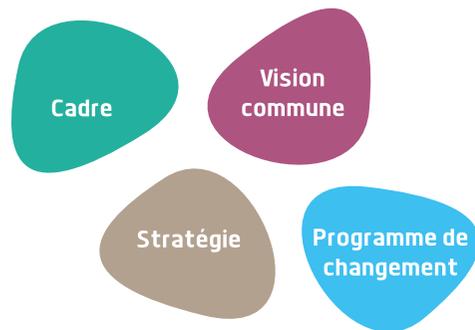
## Quelle est la différence entre gouvernance et gestion ?

La gestion et la gouvernance sont des phénomènes étroitement liés mais distincts. Jusqu'au début du nouveau millénaire, cependant, pour décrire les décisions et les actions visant à conserver la nature, seul le terme « gestion » était utilisé. Cela impliquait une tendance à se concentrer sur la technique plutôt que sur le politique. Les relations entre la gestion et la gouvernance sont résumées dans le diagramme.

Dans la pratique, les limites entre les deux activités sont moins clairement définies et se chevauchent souvent, mais le point essentiel est que c'est la gouvernance qui dirige - ou devrait diriger- la gestion continue du site. Mais à son tour, la gestion informe la gouvernance dans un processus d'apprentissage continu, car la gestion a fourni des résultats et des produits, la science (par la recherche et la technologie), ainsi que la sensibilisation et l'éducation au niveau du site, qui se répercutent sur la prise de décision.

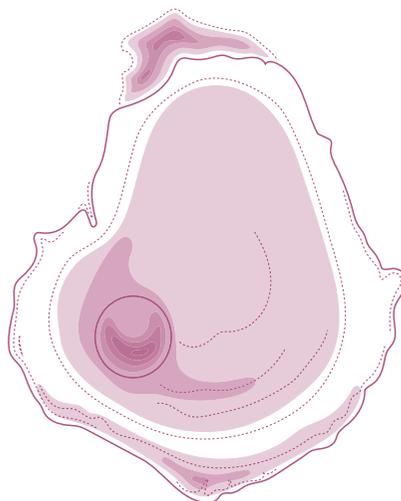


Les trois « ingrédients » complémentaires de la gouvernance ont été combinés et mis en synergie pour élaborer ce manuel. Les trois principaux ingrédients sont les suivants :



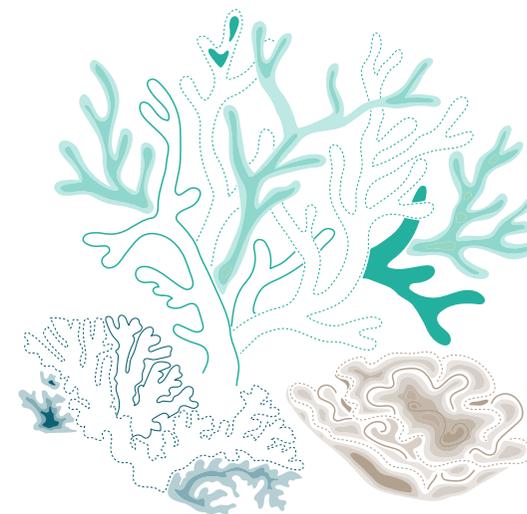
### Les quatre piliers

Ils sont développés pour ce manuel et fournissent une « architecture » simple pour créer les conditions du travail futur, et pour hiérarchiser les décisions lorsque le temps presse et quand des ressources illimitées et une réflexion approfondie sont un luxe inabordable.



### La gouvernance avisée

Elle est basée sur une méthodologie multidisciplinaire testée de la gestion des écosystèmes développée dans et pour le contexte méditerranéen, en insistant notamment sur l'intégration « avisée » des institutions, des outils et des processus.



### La vitalité et l'adaptabilité

Une gouvernance capable d'apprendre, d'évoluer et de remplir son rôle et ses responsabilités de manière opportune, intelligente, appropriée et satisfaisante pour toutes les parties concernées.

Ces perspectives ont été synthétisées en une seule approche cohérente - une feuille de route pratique. Elle est conçue pour être appliquée dans toute la Méditerranée avec des connaissances spécialisées limitées et avec des ressources relativement limitées.

## Les quatre piliers

Les **quatre piliers** de la gouvernance fournissent un cadre heuristique (celui d'auto-apprentissage) relativement simple pour nous aider à « lever les yeux » de la gestion technique quotidienne d'un site - qui peut faire un excellent travail facilitant l'atteinte des objectifs de conservation immédiats - mais qui peut également échouer dans sa tentative pour créer les conditions de la durabilité à long terme d'un site dans son contexte local.

Parmi les quatre piliers décrits ci-dessous, aucun n'est prioritaire par rapport aux autres et leurs objectifs peuvent être réalisés dans un ordre ou une séquence appropriés au contexte local. Ils s'inspirent largement de l'approche des quatre obligations de résultats pour la gestion des côtes, initialement développée par Stephen Olsen<sup>xi</sup>, puis développée pour être utilisée dans la GIZC en Méditerranée.<sup>xii</sup>

### i) Cadre

**Les conditions préalables** requises pour mettre en œuvre avec succès le plan d'action pour un site ou une zone. En général, il s'agira des objectifs de gouvernance, par exemple, si les structures de gouvernance sont en place, si les groupes d'utilisateurs concernés par les actions du programme comprennent et soutiennent ses objectifs, ses mesures de gestion et ses cibles.

### ii) Stratégie

Elle conduit à **des changements de comportement** qui se produisent pendant la phase de mise en œuvre : les changements dans le comportement des groupes d'utilisateurs cibles, les changements dans le comportement des institutions clés et les changements dans la manière et l'endroit où ont lieu les investissements financiers. Il s'agira principalement de renforcer les capacités et d'élaborer un programme d'action.

### iii) Programme de changement

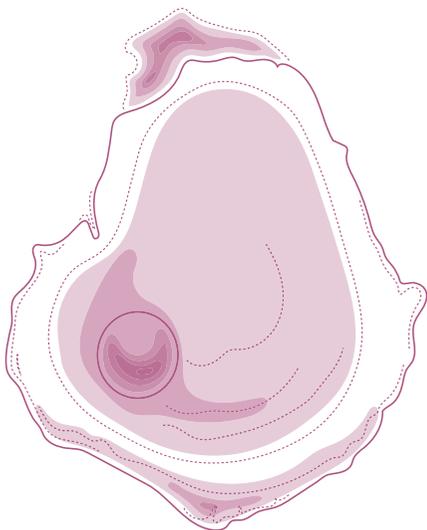
Il mesure les **résultats et les avantages pratiques** par la réalisation du plan d'action, par exemple, l'amélioration de la qualité de l'eau, les investissements financiers et la motivation des parties prenantes et des institutions à apporter les changements de comportement nécessaires pour garantir un succès durable.

### iv) Vision commune

**L'Équilibre approprié** entre l'environnement et la société humaine - le développement durable pour atteindre la vision commune convenue. Il s'agira probablement de projets à plus long terme, de haut niveau, en y intégrant les résultats des projets précédents.

## La gouvernance avisée

Des activités récentes dans la région méditerranéenne sur la gouvernance des côtes, des bassins fluviaux et des aquifères soulignent l'importance d'une « gouvernance avisée ». Au cours des dernières décennies, plusieurs approches de gestion ont été développées pour répondre aux impacts anthropiques sur les environnements terrestres, d'eau douce et marins, notamment la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et, plus récemment, la gestion des aquifères côtiers et des eaux souterraines. Dans le cadre d'une initiative commune, les principaux acteurs de la Méditerranée ont combiné ces approches en une seule méthodologie opérationnelle - le Cadre méthodologique intégratif (CMI) - pour la gestion durable du continuum de la zone côtière, du bassin fluvial et de l'aquifère côtier. La méthodologie du CMI est universelle et donc facilement transférable et adaptable à l'utilisation au niveau local et dans les zones humides côtières.



Le CMI admet que, pour parvenir à cette gestion durable, le rôle d'une gouvernance « avisée » est fondamental pour parvenir à une intégration optimale. Trois éléments fondamentaux doivent être pris en compte :

- 1 « Les institutions au sens large, internationales, régionales, nationales, locales et tous les instruments juridiques et réglementaires (lois, etc.) ainsi que les mécanismes d'application (administrations, mécanismes de contrôle, de régulation, de justice, etc.)
- 2 Les outils, méthodes et infrastructures scientifiques et technologiques, ainsi que l'innovation, qui permettent l'expansion technique de la capacité de charge de nos systèmes. Les outils scientifiques et technologiques aident les mécanismes naturels à faire face aux pressions anthropiques (par exemple, les stations d'épuration des eaux usées, les usines de compostage et de recyclage, etc.)
- 3 Les processus les plus larges d'information/éducation, de consultation et de participation qui traitent des changements de comportement culturel des individus, des groupes et de la société dans son ensemble. »

Il est donc important que la gouvernance « avisée » serve d'interface entre les buts et objectifs du développement durable et les outils pour les atteindre.

Le processus d'auto-évaluation tel que décrit ci-dessous combine donc un mélange d'objectifs ou de critères de gouvernance individuels dans

le cadre des quatre piliers. Ceux-ci correspondent en gros aux besoins de développement durable du cas spécifique des zones humides. Le « mélange » de gouvernance approprié associe de la manière la plus appropriée et la plus « avisée » les outils réglementaires juridiques/administratifs et les outils technologiques, ainsi que les processus d'information, de participation et culturels pour les mettre en œuvre.

Une gouvernance avisée permet une utilisation appropriée, socialement équitable et économiquement viable des ressources naturelles et des services écologiques, le maintien de la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes dans les cadres opérationnels ambitieux mais réalistes.

## La vitalité et l'adaptabilité

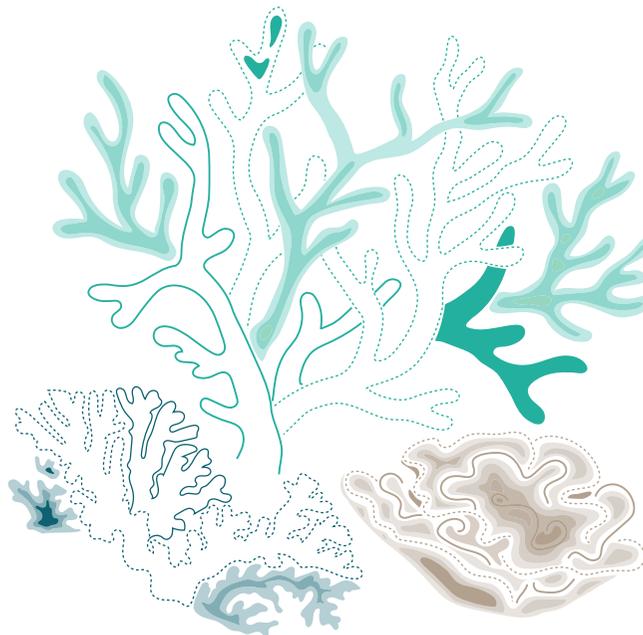
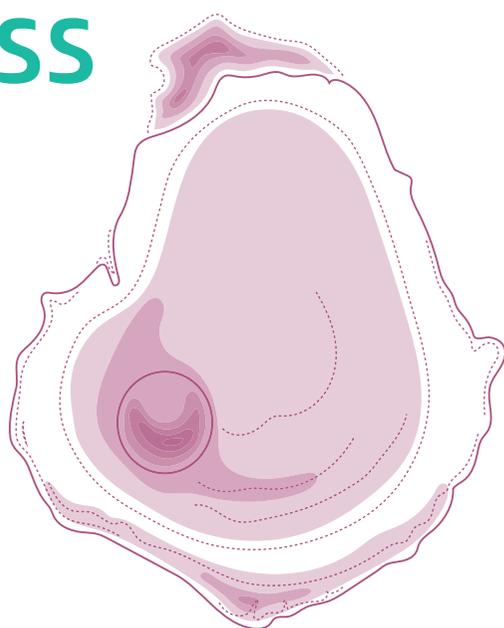
Il existe un autre ingrédient à la gouvernance qui ajoute du piment à un processus sans quoi mécanique : celui de la vitalité et de l'adaptabilité.

*« ... si le cadre de gouvernance est capable d'apprendre, d'évoluer et de remplir son rôle et ses responsabilités de manière opportune, intelligente, appropriée et satisfaisante pour toutes les parties concernées. C'est ce que nous appelons **la vitalité** de la gouvernance ... »*

Les orientations de l'UICN admettent que « **ce n'est pas un traitement complètement développé** » tout en espérant que la communauté chargée de conservation parviendra à définir cette caractéristique de la gouvernance d'une manière plus précise et plus complète à l'avenir.



# SAGESSE



## Vitalité Adaptabilité



## LES QUATRE PILIERS

**Une précision absolue n'est pas nécessaire, mais le concept de vitalité et d'adaptabilité de la gouvernance est ici réduit aux cinq questions simples, mais hautement qualitatives, exposées ci-dessous.**

### **La gouvernance est-elle « empowered »?**

La gouvernance est-elle organisée et autonome, capable de faire preuve de leadership en réponse aux conditions, problèmes et opportunités environnementales émergentes ; autodisciplinée et autocritique, et capable d'assumer les responsabilités d'une manière efficace et fiable ?

### **La gouvernance est-elle avisée ?**

La gouvernance prend-elle des décisions d'une portée significative, est-elle motivée par le bien commun et la solidarité, favorise-t-elle l'engagement du plus grand nombre possible d'acteurs concernés dans la société ?

### **La gouvernance est-elle adaptative ?**

La gouvernance est-elle souple, réfléchie, engagée dans l'échange de connaissances, le dialogue et le débat, capable de tirer des leçons de l'expérience, de peser les options et de prendre des décisions rapides et significatives ?

### **La gouvernance est-elle créative, innovante et dynamique ?**

La gouvernance est-elle ouverte aux nouvelles idées, capable de se réinventer et de se renouveler comme le fait un système dynamique, en apportant des solutions innovantes, en soutenant l'émergence de nouvelles règles et normes, en répondant positivement au changement et en continuant à se développer ?

### **La gouvernance est-elle représentative et intégrée ?**

Existe-t-il des interactions abondantes, significatives et systémiques avec une variété d'acteurs à différents niveaux de la société et dans différents secteurs (y compris les acteurs qui rendent les décisions efficaces grâce à un soutien politique, social et financier) ?

Les lignes directrices opérationnelles – la recette – mettront donc l'utilisateur au défi non seulement d'adopter une approche « cases à cocher » pour évaluer la gouvernance, mais aussi de se demander si les principaux aspects de cette gouvernance – existants ou proposés – satisfont au test de vitalité et d'adaptabilité exposé ci-dessus, rajoutant ainsi une couche hautement qualitative et stimulante à l'évaluation.



Les *ingrédients* de la gouvernance ont été présentés dans la section précédente. À partir de là, le manuel se transforme en un ensemble d'instructions - la *recette* - pour aider l'utilisateur à identifier à quel stade il en est, puis à préparer un plan pour une gouvernance efficace et durable. La recette reprend les ingrédients décrits précédemment et les combine dans un cycle d'évaluation et de planification en trois étapes.

### ✓ Etape 1:

#### Préparation

Cette étape identifie les grandes lignes d'un organe de gouvernance pour les zones humides côtières en Méditerranée. Elle expose les préparatifs fondamentaux qui devraient sous-tendre le futur processus de gouvernance.

### Y Etape 2:

#### Cartographie et planification

Ces outils sont basés sur la méthodologie commune des feux de signalisation d'auto-évaluation, ce qui permet d'évaluer les progrès.

- Un outil d'évaluation rapide pour cartographier le *statu quo* de la gouvernance qui peut être complété par un questionnaire individuel ou un groupe de partenaires ou de parties prenantes et,
- Un outil de planification basé sur des feuilles de calcul faciles d'utilisation pour identifier les actions et les priorités afin d'améliorer encore ou corriger les faiblesses.

### ★ Etape 3:

#### Vers l'excellence

Un **tableau de bord** est établi pour mesurer cette gouvernance adaptative et vitale, mais hors de portée - qui répond à l'évolution des conditions dans les écosystèmes du site et de son contexte culturel plus large.

**NB: La recette est principalement conçue pour suivre les progrès et identifier les actions futures. Il ne s'agit pas d'un moyen de comparer les pratiques de gouvernance entre différents sites.**

Les utilisateurs sont peut-être déjà familiarisés avec le travail du WWF et de la Banque mondiale concernant l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT)<sup>xliiii</sup>. Bien que le processus présenté dans ce manuel s'inspire de l'outil METT et comporte certaines comparaisons, la gouvernance ne se prête pas toujours à des mesures également quantifiables et cette subjectivité relative se reflète dans la conception de cet outil.

### Qui doit effectuer l'évaluation ?

Il n'existe pas de liste prescriptive des personnes qui doivent procéder à cette évaluation. Il est probable que les représentants des organisations suivantes figureront sur la liste :

- Représentants politiques et administratifs locaux et nationaux
- Gestionnaires de sites
- Donateurs, organisations nationales et supranationales

D'autres, tels que les principaux acteurs, les représentants de la communauté, les chercheurs et les experts peuvent être ajoutés si cela est jugé nécessaire ou utile.

Il est toutefois important que le processus soit bien géré, avec des discussions clairement enregistrées et rapportées. Si le temps le permet, l'évaluation devrait être testée par un groupe cadre avant d'être présentée à un public plus large.

### Combien de temps cela prendra-t-il ?

La feuille de route admet que les décideurs ne possèdent pas forcément des super-pouvoirs de raisonnement, des connaissances illimitées et de temps du recul nécessaire à un choix réfléchi. La première étape est un exercice largement politique et il n'est pas possible de déterminer une échelle de temps appropriée. Toutefois, les étapes deux et trois, dans leur forme la plus simple, peuvent être en grande partie achevées en un ou deux jours, ou légèrement plus longtemps si une consultation plus large est entreprise. La réalisation des exercices de répétition ultérieurs peut être un peu plus rapide.

## Se préparer

### Planifier le processus

Est-ce qu'il est adapté aux circonstances locales ?

- Examinez le processus et évaluez les informations disponibles pour le mener à bien. Veiller à ce que l'on dispose du temps nécessaire pour effectuer l'évaluation et déterminer s'il est nécessaire d'organiser une formation.
- Ensuite, il faudra prévoir et planifier une étape de suivi pour vérifier les résultats si nécessaire (par un examen par les pairs, une évaluation externe, etc.).

Prévoyez suffisamment de temps pour le processus d'évaluation. Acceptez toutefois que certaines questions risquent de ne pas être complètement abordées. Des réponses provisoires et subjectives peuvent être considérées comme acceptables.

Visez à répéter l'évaluation au moins une fois par an ou plus fréquemment si nécessaire, en particulier pour les organismes nouvellement créés ou les zones désignées récemment.

Vérifier les résultats

Mettre en œuvre les recommandations

Il s'agit d'un outil générique conçu pour être utilisé dans toute la Méditerranée. Il peut s'avérer nécessaire de l'adapter aux circonstances locales en ajoutant ou en précisant des questions pertinentes.

Bien qu'elle soit conçue comme un outil d'auto-évaluation, l'évaluation devrait idéalement comporter des processus de vérification ; par des évaluateurs externes, ceux-ci peuvent inclure un groupe plus large de parties prenantes ou de pairs, ou les donateurs, ou les administrations locales, régionales ou nationales concernées.

Le processus d'évaluation est conçu pour mener automatiquement à un plan d'action pour mettre en œuvre les résultats.



Attention - cette étape est sans doute la plus difficile, à moins que la législation nationale ou les précédents ne permettent de trouver une solution toute prête. Des sondages politiques et communautaires seront nécessaires pour établir les limites du possible - soyez prêts à entendre « Je ne partirais pas d'ici » comme réponse !



## Qui doit gouverner et comment ?

Le temps et les efforts consacrés à la préparation sont fondamentaux et sous-tendent l'ensemble du processus suivant. Malheureusement, il n'existe pas de modèle unique et universellement applicable : chaque pays méditerranéen a son propre système administratif et sa propre culture. Certains systèmes sont établis de longue date, d'autres sont en pleine évolution, tandis que d'autres sont encore en cours de modernisation. Certains pays sont très centralisés, alors que d'autres sont très décentralisés. L'échelle varie également - des petites communes rurales aux grandes municipalités urbaines, régions ou gouvernorats. Même la terminologie de l'administration locale varie d'un pays à l'autre. Les administrations locales diffèrent également dans leurs attributions – dont certaines opèrent en vertu de pouvoirs qui leur sont conférés par l'autorité centrale, et d'autres agissent sous les ordres des autorités centrales.

### Subsidiarité et compétence - assurer l'appropriation locale

Governance, consistent with national and La gouvernance, conforme aux obligations nationales et internationales en matière de protection des zones humides, doit se faire au niveau le plus proche possible de la communauté et au sein de structures qui ont une légitimité démocratique et une transparence. Cela variera selon les États de la Méditerranée, mais le niveau approprié devrait également refléter *la compétence* de l'administration à fournir les services prévus à l'article 3 « Champ d'application géographique » du Protocole GIZC.<sup>xliv</sup> Cette gouvernance devrait être soutenue techniquement et financièrement.

Partout où cela est possible, la gouvernance doit donc être ancrée à un niveau qui est :

- Politiquement lié à une forme acceptée d'administration publique au niveau compétent le plus bas de l'État et,
- Soutenu par le gouvernement national, les agences et les ONG qui ont les capacités de supervision de la gouvernance des zones humides,
- Compétent et autonome.

En l'absence de ces critères, la structure de gouvernance devrait être développée comme un modèle transitoire avec l'intention à plus long terme de répondre au test de l'appropriation et des capacités locales mentionné ci-dessus.



## La subsidiarité en marche – La lagune de Ghar el Melh en Tunisie

La Loi relative à la gouvernance de 2018 est un texte législatif d'une grande importance – elle décentralise des pouvoirs longtemps centralisés en Tunisie et transfère des fonctions aux nouvelles municipalités, en conférant de nouveaux pouvoirs (mais pas de capacité technique supplémentaire) au niveau local. Ce programme national de décentralisation soulève des questions importantes pour la gouvernance de la lagune de Ghar el Melh : quels sont les meilleurs mécanismes pour engager la municipalité dans sa gouvernance afin de garantir son appropriation du processus ?

Lors des discussions avec la municipalité et d'autres parties prenantes, le rôle central de la municipalité a été accepté, mais aussi le fait que l'utilisation actuelle du terme « Steering Committee/Comité du pilotage », reposant sur les projets, devrait être remplacée par un nom qui reflète mieux la continuité à long terme, au-delà de la durée du projet, comme par exemple « Management Committee/ Comité de gestion » ou « Governance Committee/ Comité de gouvernance ». Le rôle du comité est de faire le lien entre les parties prenantes et la société civile, le gouvernement local et régional (le gouvernorat), et par la voie du dialogue vertical avec les institutions et les agences nationales et internationales.



## Modèles de gouvernance

Sur la base de l'expérience des sites se trouvant autour de la mer Méditerranée, il existe trois modèles très généraux qui illustrent la manière dont la conception de la gouvernance locale peut être abordée. Les exemples simplifiés sont présentés à des fins d'illustration seulement - la réalité sur le terrain peut être une combinaison de deux, ou même tous les trois scénarios :

### La forme suit le contexte

# 1

#### L'établissement par la directive de l'État

Un organe de gouvernance établi par l'État dont les pouvoirs, les devoirs et la composition sont identifiés et inscrits dans un code ou une directive.

# 2

#### Une initiative locale

Un organe de gouvernance établi sous les auspices d'une administration locale ou régionale ou d'un groupe d'administrations, ses attributions étant développées dans le cadre d'une délégation de pouvoir et d'une coopération volontaire. Cette situation est plus typique pour les sites non désignés. Les ONG qui gèrent des sites, avec ou sans le soutien du gouvernement, établissent généralement des comités de gouvernance ou des organes similaires pour faire participer les acteurs locaux.

# 3

#### L'approche contractuelle

Ce modèle est basé sur le « *Contrat* », s'agissant du modèle de contrat développé principalement en France comme « *contrat de baie* » concernant l'échelle d'une baie côtière ou d'un estuaire (d'une « *rade* »). Un contrat de baie est un programme contractualisé d'actions environnementales concernant l'échelle d'une baie ou d'un estuaire, basé sur une consultation constante des acteurs locaux, encourageant leur engagement commun. Les principaux partenaires sont généralement l'État, représenté par ses Agences et Ministères, le *Conservatoire du littoral*, les autorités locales, les chambres consulaires, les associations de protection de l'environnement, les représentants des usagers, etc.



## Maristanis - une approche informelle « contractuelle »



MEDSEA est une ONG très active dans le projet Maristanis en Sardaigne, une zone comprenant six zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) de 77 km<sup>2</sup>, et 25 sites Natura 2000 composés principalement de lagunes côtières et de marais autour de 200 km de côte du Golfe d'Oristano. L'administration de la région, divisée en 13 municipalités, est complexe. Les pêcheries de la région sont notamment autonomes et profondément ancrées dans la tradition.

L'ONG MEDSEA agit de manière désintéressée pour élaborer le « Contrat côtier – Maristanis » (CCM), en respectant la trame sans imposer de nouvelles structures hiérarchiques dans une situation délicatement équilibrée, l'objectif à long terme étant de renforcer la protection des zones humides côtières et de créer un organe

supérieur de gouvernance réunissant l'ensemble des municipalités, des institutions régionales et d'autres parties prenantes. Cet organe pourrait être constitué d'un nouveau parc régional.

### La description de cette approche utilisée par MEDSEA :

- Le CCM est un outil basé sur l'accord volontaire entre les autorités locales et les personnes privées comme une forme de procédure de planification négociée et partagée et de mise en œuvre de la gestion des ressources côtières.
- Le CCM – il s'agit d'un accord ouvert et volontaire auquel toutes les parties qui souhaitent participer peuvent adhérer librement.
- Il vise à coordonner et à intégrer les outils de planification existants, en essayant de résoudre la question environnementale qui se pose dans un domaine spécifique.



## L'organe de gouvernance – la création du comité

La gouvernance d'une région sera façonnée par son histoire, sa culture et l'interaction complexe entre les pouvoirs exercés localement, la loi nationale et parfois internationale. Les institutions de gouvernance qui en résultent peuvent être simples ou complexes, formelles ou informelles. Pour établir un système de gouvernance efficace pour une zone humide, il faut trouver un bon équilibre entre plusieurs niveaux de pouvoir, tout en tenant compte de l'histoire et de la culture locales, en veillant à ce que ce pouvoir soit exercé de manière positive et qu'il soit souple, adaptable et capable de répondre aux besoins toujours changeants de la conservation in situ. Ce n'est pas une tâche facile.

La diversité des cultures administratives et politiques dans lesquelles sont situées les zones humides exclut la possibilité de montrer qu'une approche organisationnelle est meilleure que les autres. Toutefois, une tâche commune et fondamentale devrait être d'établir un organe ou un comité de gouvernance représentatif. Le principe sous-jacent est énoncé à l'article 7 du protocole GIZC.<sup>xlv</sup> Sans être prescriptif concernant la nature précise de cet organisme, il est considéré que les zones humides côtières d'importance internationale en Méditerranée devraient, dans la mesure du possible :

- Être dirigées par un comité qui représente les principaux partenaires et parties prenantes. Un tel organe devrait être clairement défini comme un organe de gouvernance dans le sens attribué à ce terme.

- Le comité de gouvernance peut fonctionner individuellement, ou bien il peut exercer une double fonction, voire agir à la fois en tant qu'organe de gestion. Toutefois, il est recommandé que le comité de gouvernance soit nommé, mandaté et doté des ressources nécessaires pour le bon fonctionnement.
- La structure de gouvernance doit être proportionnelle à l'échelle et à la complexité de la zone humide et au contexte social, économique et politique dans lequel elle se trouve.
- Le comité de gouvernance devrait fonctionner de façon satisfaisante. Il ne suffit pas d'avoir une structure et des noms sur le papier, l'organe de gouvernance doit disposer de l'infrastructure administrative, c'est-à-dire d'un secrétariat, ce qui lui permettra de tenir des réunions régulières, de rendre des comptes et de prendre et d'appliquer les décisions.

## Adhésion - qui inviter autour de la table ?

Les organes ou comités de gouvernance comptent généralement un nombre de personnes égal ou légèrement inférieur à celui du comité de gestion chargé des questions opérationnelles. La taille de l'organe de gouvernance dépend également de la taille et de l'étendue de la zone humide concernée. Ainsi, par exemple, une zone humide comprenant ou bordant plusieurs administrations locales et/ou régionales sera bien représentée par les élus ou leurs représentants. Une zone protégée désignée nécessitera l'adhésion d'un ou plusieurs ministères ou agences d'État concernés. La composition, le

nom et les attributions de l'organe de gouvernance peuvent déjà être fixés dans la loi.

✓ **Il est important de noter que, si les membres doivent représenter les organisations ayant un rôle décisionnel, leur nombre doit également être proportionnel à l'échelle et à la nature de la région et aux ressources disponibles pour les soutenir.**

Les différents détenteurs de droits et parties prenantes sont, ou affirment qu'ils devraient être, impliqués dans la gouvernance des zones humides côtières pour diverses raisons, y compris des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les acteurs gouvernementaux comprennent :

- les agences nationales et infranationales responsables du système d'aires protégées
- les points focaux nationaux, et en particulier le point focal pour l'environnement ou la protection de la nature
- les agences et le personnel de divers secteurs gouvernementaux concernés par les ressources naturelles (par exemple, se rapportant à l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la recherche)
- les agences chargées de faire appliquer la loi (par exemple, l'agence chargée de la pêche, des ports, de la chasse)
- les entreprises commerciales gérées par l'Etat (par exemple, le secteur de l'eau et celui de l'énergie)
- les représentants locaux nommés (par exemple, les préfets ou les gouverneurs)
- les élus locaux.

Les acteurs non-gouvernementaux comprennent :

- les usagers impliqués dans l'usage des ressources à l'intérieur et autour des zones humides, y compris ceux qui dépendent directement des ressources naturelles (par exemple, les agriculteurs, les pêcheurs)

- les groupes de la société civile et les organisations concernés par la conservation et le développement durable (par exemple, les ONG locales, nationales et internationales)
- les organisations religieuses et culturelles dont les bâtiments, ou sites historiques ou sacrés se trouvent à l'intérieur ou à proximité de la zone humide
- les entreprises ayant un intérêt direct pour les zones humides, comme les secteurs de l'écotourisme et du tourisme, de l'eau, les entreprises agricoles ou encore celles qui possèdent ou gèrent la terre des zones humides
- les propriétaires ou les détenteurs de droits juridiquement reconnus d'utilisation de la terre ou des ressources concernées (par exemple, pour la chasse, la pêche, l'extraction des eaux, le pâturage ou la coupe des arbres)
- les détenteurs de droits coutumiers d'accès à la terre et aux ressources comme il est décrit ci-dessus (même s'ils ne sont pas juridiquement reconnus).

✓ **Le défi consiste à concevoir un organe de gouvernance dont la taille lui permettra d'être efficace, tout en englobant tous ceux ayant un intérêt légitime à participer au processus de gouvernance de la région.**



## Buna-Bojana – une structure formelle

Le Buna/Bojana en Albanie est un exemple de structure de gouvernance plus formalisée et dirigée par l'État. La structure de gouvernance des sites évolue encore dans un cadre législatif relativement récent. La décision ministérielle de 2018 a permis la création d'un Comité de gestion des aires protégées (EPA). La décision prévoit cependant que le Comité de gestion – en fait, l'organe de gouvernance – ne joue qu'un rôle du superviseur sans pouvoir exécutif (« l'activité de gestion »).

Le chef nommé du Comité de gestion de l'aire dite de « paysage protégé » de la rivière Buna-Velipoja (BRVPL) est le préfet de la région de Shkodra. Parmi les autres représentants et membres figurent le Ministère du tourisme et de l'environnement, l'Agence nationale pour les zones protégées (NAPA), la préfecture de la région de Shkodra et la municipalité de Shkodra, l'Agence régionale pour les aires protégées

(RAPA), ainsi que des représentants des domaines suivants : agriculture, tourisme, infrastructures et énergie, eaux, science et éducation, patrimoine culturel, et des représentants de la société civile, des propriétaires terriens et des ONG ayant une expérience dans le développement des zones naturelles.

Le secrétariat technique et l'administration du comité seront assurés par l'Agence régionale pour les aires protégées (RAPA).

La coopération transfrontalière avec le Monténégro voisin a été convenue entre les deux parties. Toutefois, l'accord pour la création d'un comité mixte avec le Monténégro pour la gestion de la zone du delta de la Buna/Bojana dans son ensemble devrait être ratifié par le Parlement albanais. En outre, le bassin fluvial Buna Bojana étant partie intégrante du grand bassin versant du Drin, il a fait l'objet d'un accord multilatéral conclu avec succès (depuis 2012).

## ✓ Le texte de référence de la gouvernance – le règlement

Quel que soit le modèle utilisé, chaque structure devrait avoir, au minimum, un **document** qui :

- présente sa vision, ses buts et objectifs
- définit le processus de prise de décision
- confirme l'engagement des partenaires
- précise leurs responsabilités et les aspects fonctionnels tels que le secrétariat, la périodicité des réunions, etc. On peut s'y référer sous le nom de « Constitution » ou de « Termes de référence », selon le cas.

## Gouvernance imbriquée

La structure de gouvernance d'une zone humide côtière ne sera responsable que d'une partie d'un bassin versant et d'une zone côtière plus vastes. Le bassin hydrographique peut s'étendre profondément à l'intérieur des terres et même traverser une ou plusieurs frontières nationales. La zone côtière adjacente peut comprendre un développement important de l'activité touristique, des ports, des zones industrielles ou urbaines. Sans gouvernance structurée et bien reliée, les organes de gouvernance des zones humides côtières auront des difficultés particulières pour faire face aux problèmes découlant de la qualité affectée des sources des rivières et de leurs bassins versants, du développement ou de l'utilisation de la côte et des eaux marines adjacentes.

Sa structure peut également comprendre le partage des responsabilités, les consultations mutuelles, les compromis sur les responsabilités transversales, les responsabilités et les droits manquants ou se chevauchant. En particulier, elle devrait permettre la reconnaissance des services écosystémiques fournis par la zone humide côtière.

**« Même s'il est normal et prévisible que des changements majeurs des politiques et des programmes aient une influence sur les priorités en termes de gestion dans une zone donnée, des structures de gouvernance, aussi robustes que possible, doivent être mises en place de manière à ce qu'elles ne soient pas annulées ou qu'elles ne perdent pas leur mandat en cas de changement éventuel du gouvernement, des partenaires participants, ou si la direction de l'activité venait à être modifiée. Il est toujours avantageux d'avoir des partenaires engagés dans la structure de gouvernance, qui assurent la coordination, la continuité, et qui maintiennent des bonnes relations, pour que les efforts d'intégration continuent de progresser et soient monitorés »<sup>xlvi</sup>**

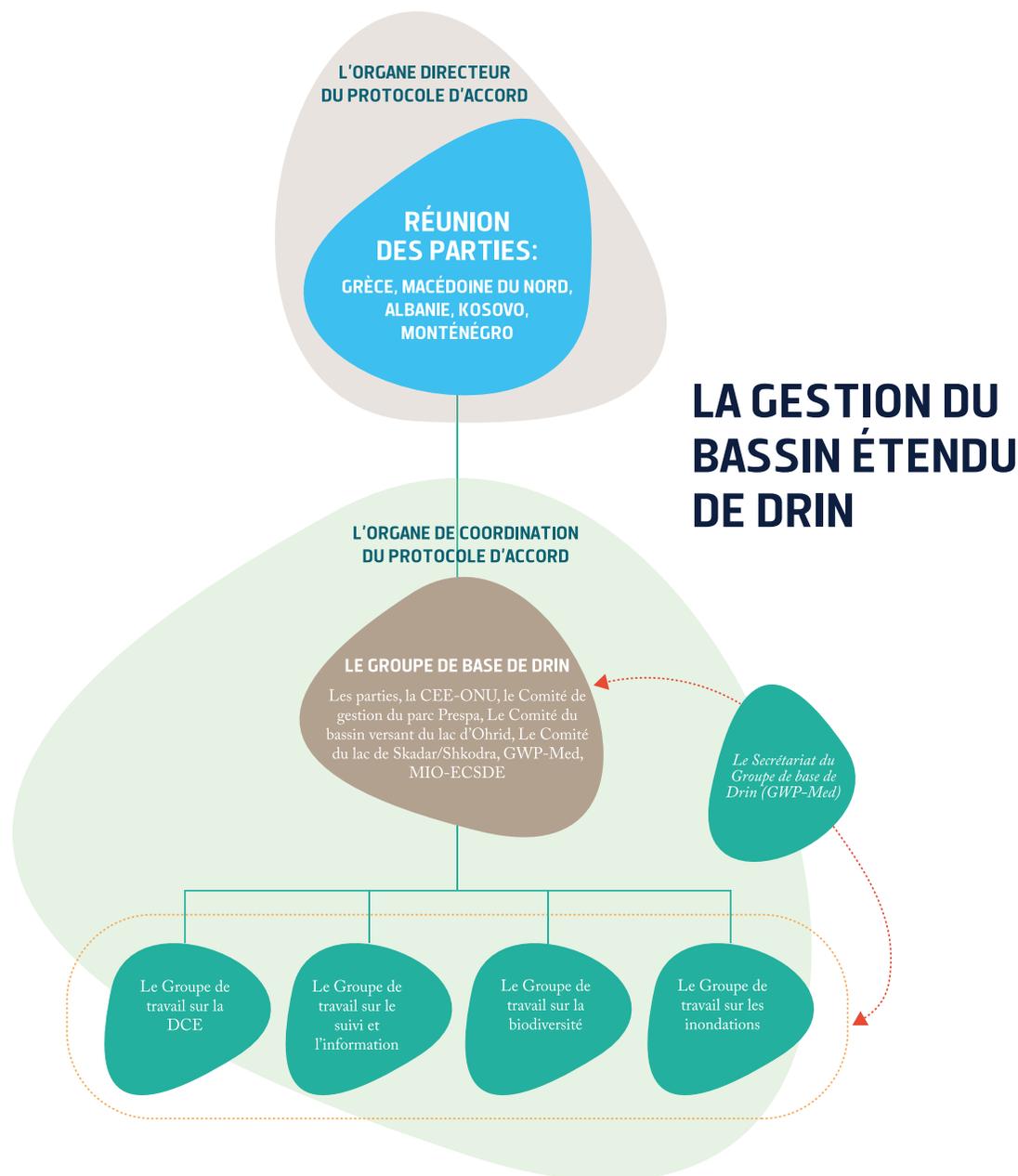
✓ Il est donc important que la gouvernance de la zone humide côtière soit « imbriquée » au sein de structures de gouvernance voisines pertinentes par le biais d'une reconnaissance mutuelle et d'une représentation au sein du bassin versant ou de la zone côtière plus large, là où ils existent.

Ces organes de gouvernance voisins pourraient être très variés, comprenant par exemple un bassin fluvial, une aire marine protégée ou un partenariat de gestion des zones côtières. Dans tous ces cas, l'interconnexion pourrait être reconnue tout d'abord par quelque chose d'aussi simple que la représentation commune dans les structures fondamentales d'un partenariat.

L'exemple le plus connu concerne l'accord relatif à la gestion du bassin étendu de Drin, qui comprend également la zone du delta de Buna-Bojana. La gouvernance de ce bassin comprend la *Réunion des Parties*, de la source jusqu'à la mer : la Grèce, la Macédoine du Nord, l'Albanie, le Kosovo, le Monténégro, le *Groupe cadre de Drin*, où participent également les organes de gestion des trois zones humides non côtières liées au système (Prespa, Ohrid, Shkodra), ainsi que les organes des Nations unies, des OIGs et des ONG, comme le montre la figure à droite.

Toutefois, elle pourrait également inclure des accords de coopération mutuelle avec les municipalités voisines ou les organismes portuaires. A un niveau de base, ces organes adjacents seraient inclus en tant que parties prenantes dans la gouvernance de la zone humide côtière mais, dans la mesure du possible, il devrait y avoir des accords réciproques sur la représentation au niveau politique ou corporatif au sein de ces organes. Dans ce cas, la légitimité de la

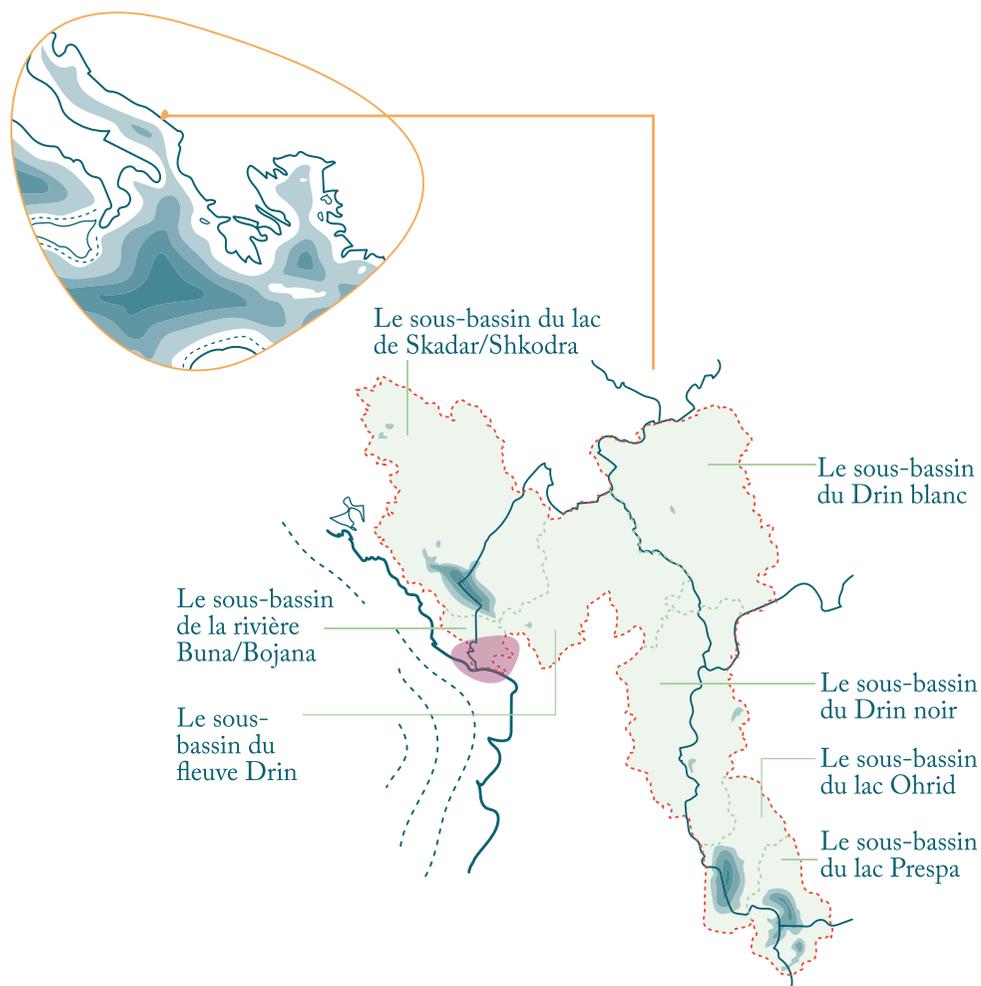
coopération et les conditions de respect des règles peuvent nécessiter des accords et des structures formalisés.



La ligne rouge sur la carte ci-dessus représente les frontières hydrologiques du bassin élargi du Drin. La ligne verte représente les sous-bassins. Il est à noter que la ligne rouge s'étend vers la mer pour représenter la partie marine de la zone humide de Buna-Bojana.

L'approche et le programme « L'Homme et la biosphère » (UNESCO) pour la gestion des « réserves de biosphère », établis pour la première fois par l'UNESCO en 1971 et partageant de nombreuses perspectives, objectifs et outils avec l'approche écosystémique, <sup>xlviii</sup> repose sur le concept de trois zones : *une zone noyau, une zone tampon et une zone de transition flexible.*

Le concept de zonage dans les réserves de biosphère intègre une dimension de flexibilité et peut être utilisé de manière créative afin de faciliter l'intégration « en mosaïque » de zones spécialement désignées dans le paysage biorégional plus large.



## LA ZONE HUMIDE CÔTIÈRE DE BUNA BOJANA

### L'Homme et la biosphère : une approche de trois zones

Le système de zonage du programme « L'homme et la biosphère », qui prévoit une gestion différenciée, est désormais largement utilisé dans les zones désignées où les besoins et les aspirations de la population locale doivent être pris en compte. Idéalement, chaque réserve de biosphère devrait comprendre trois zones qui doivent être organisées selon des modèles spécifiques à chaque site pour répondre aux besoins et aux conditions géographiques locales.

- Tout d'abord, il doit y avoir une ou plusieurs **zones noyaux** nécessitant une gestion intensive. Il s'agit généralement des zones les plus protégées destinées à la conservation de la diversité biologique, à la surveillance d'écosystèmes peu perturbés et la réalisation de recherches non destructrices et d'autres utilisations à faible impact.
- Ensuite, il y a une **zone tampon** clairement identifiée, il s'agit de la zone attenante à la zone noyau qui est utilisée pour des activités de coopération compatibles avec des pratiques écologiques saines.
- Enfin, il existe une **zone de transition flexible**, dans laquelle il est possible de réaliser une gamme plus large d'activités agricoles, des installations et d'autres utilisations, et dans laquelle les communautés locales, les organismes de gestion, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales, les groupes culturels, les intérêts économiques et d'autres acteurs travaillent ensemble pour gérer et développer durablement les ressources de la zone (Hadley, 2002).



## Coopération transfrontalière/ transfrontière - une portée au delà des frontières

Les zones humides qui traversent les frontières nationales constituent un cas particulier, ne serait-ce qu'en raison des simples questions logistiques qui se posent au point de rencontre de différents systèmes administratifs. Seules quelques zones humides côtières de la Méditerranée traversent des États à l'intérieur de leurs frontières, mais la situation de deux États ou plus dans leur bassin versant situé en amont est courante. Dans ces cas, la coopération transfrontalière est essentielle. Avec les différences linguistiques, politiques et culturelles, la situation se complique encore. La gouvernance des zones humides transfrontières ou transfrontalières implique au moins les agences d'aires protégées de deux États ou plus. En fonction de l'échelle et de l'inclusion des aires protégées et des environnements marins et terrestres, la gouvernance peut aussi impliquer : les ministères des affaires étrangères, de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et des affaires minières de ces États ; plusieurs autorités nationales, provinciales, régionales ou locales ; les peuples autochtones et communautés locales ; les propriétaires fonciers privés ; et les ONG internationales. Souvent, plusieurs systèmes juridiques interviennent.

## Les bénéfices et les défis de gouvernance spécifiques aux aires protégées transfrontalières <sup>xlvi</sup>

L'UICN fournit un résumé utile des avantages et des inconvénients de la gouvernance transfrontalière dans le cas des aires protégées transfrontalières (APT), qui pourrait également s'appliquer à toute zone humide partagée. La mise en place d'APTF par deux États, ou plus, ou par d'autres juridictions, offre des opportunités de renforcer la coopération transfrontalière dans leur gestion. Cela peut aussi encourager l'amitié et la réduction des tensions en régions frontalières. Parce qu'elles impliquent et affectent forcément plusieurs parties, les APTF relèvent des défis uniques de gouvernance. Souvent, plusieurs systèmes juridiques interviennent, ainsi que les lois de diverses unités politiques nationales et infranationales, qui peuvent conférer plusieurs types de droits et obligations aux institutions ou aux individus. Les principaux bénéfices et défis de gouvernance spécifiques aux APTF incluent :

## Bénéfices

Promouvoir une coopération internationale pacifique, à différentes échelles ;

Améliorer la protection environnementale pour des écosystèmes tout entiers ;

Faciliter l'efficacité des recherches scientifiques

Apporter des investissements et des bénéfices aux économies locales et nationales

Garantir un meilleur contrôle transfrontalier des problèmes liés aux incendies, aux nuisibles, au braconnage, à la pollution marine et à la contrebande.

## Défis

La nécessité de concilier des politiques et des lois différentes (parfois conflictuelles), ce qui peut réduire l'efficacité de la coopération

La barrière de la langue, les différences culturelles et/ou religieuses, et les différences d'échelles des cartes de base, qui peuvent entraîner des malentendus (mais aussi enrichir la diversité de capacités et de ressources)

Les capacités, ressources, autorités et engagements différents des institutions et du personnel de ces aires protégées, de chaque côté de la frontière, qui peuvent conduire à des relations de type dominant/dominé

Un manque de parité lors la ratification des conventions et protocoles internationaux, ce qui peut freiner leur utilisation dans cette coopération internationale

Un conflit armé, une hostilité ou une tension politique entre des pays qui peuvent rendre une coopération difficile, voire impossible.



Deux des zones pilotes concernées par ce projet sont transfrontalières : le **delta inférieur de Bojana-Buna** à la frontière entre l'Albanie et le Monténégro, et le **parc transfrontalier « Prespa »**, une aire protégée comprenant les lacs Prespa et leurs environs et s'étendant sur les frontières de la Grèce, de l'Albanie et de la République de Macédoine du Nord. Ces zones illustrent le fait que les cadres de gouvernance partagée sont généralement dynamiques et évolutifs. En général, l'évolution de la gouvernance transfrontalière se fait à des rythmes différents dans les États participants.

La volonté des partenaires de s'engager varie également au fil du temps. « *Un pas en avant, deux pas en arrière* » peut devenir un scénario commun à mesure que les priorités politiques changent et évoluent. La législation des États différents peut être incohérente, inadéquate, ou même inexistante. En particulier, il peut y avoir un manque de clarté en ce qui concerne l'autorité et la responsabilité entre les agences des différents États. Les inégalités nationales en termes de pouvoir, de finances et de capacités humaines et techniques sont particulièrement préoccupantes. Elles se traduisent par une prise de décisions et une répartition inéquitable des bénéfices, des engagements gouvernementaux inadéquats, de courte durée ou peu fiables, et des finances insuffisantes. Plus important encore, leur sécurité financière à long terme n'est pas adéquate pour assurer la pérennité d'un partenariat transfrontalier.

### **Le rôle des donateurs et des organisations supranationales telles que l'UE s'est avéré essentiel dans la gouvernance transfrontalière.**

Les fondations internationales telles que la Fondation MAVA et le Partenariat mondial

de l'eau (GWP), les programmes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (par exemple, le projet MedPartnership et le Plan d'action pour la Méditerranée) et le PNUD, les programmes de l'UE en matière d'environnement (LIFE), les programmes de voisinage et de coopération territoriale, entre autres, peuvent apporter le soutien essentiel pour « donner un nouvel élan » à la coopération transfrontalière. Toutefois, sa poursuite au-delà de la période de financement initiale dépend de la robustesse des structures transfrontalières créées, de la disponibilité des ressources à long terme et de l'engagement politique.

Il est important de noter que ces donateurs internationaux peuvent jouer un rôle important en plaidant auprès des gouvernements nationaux pour maintenir et soutenir la gouvernance transfrontalière, à un niveau inaccessible aux institutions locales (par exemple, auprès du ministre et du premier ministre). En outre, ils sont tenus de ne pas « se détacher » des structures de gouvernance transfrontalières une fois la période de financement terminée ; les secrétariats des organes de gestion ont besoin d'un soutien à long terme afin d'ancrer les mécanismes de gouvernance locale.

✓ Les programmes de financement formels apportent tous un atout unique à cet égard : ils peuvent obliger les bénéficiaires nationaux à maintenir leur soutien pendant une période déterminée après l'achèvement du projet initial.

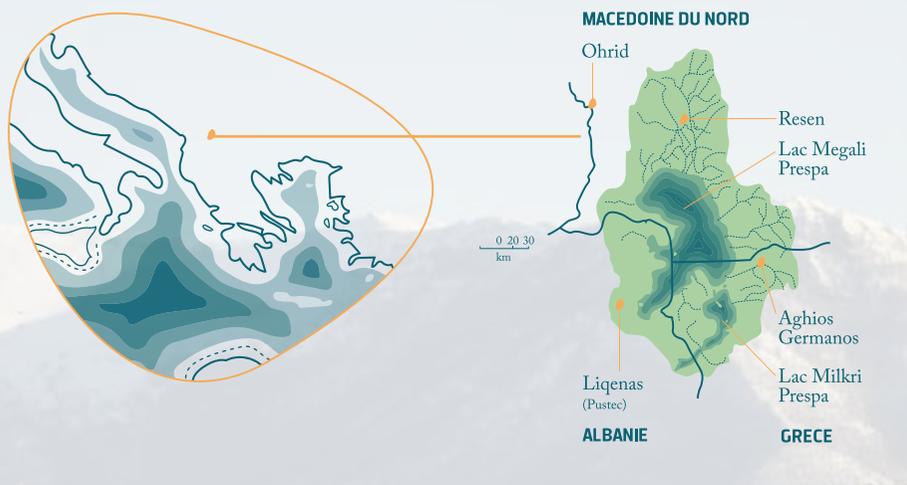
## **Le parc transfrontalier des lacs de Prespa**

Prespa est une région partagée entre les trois pays, la Grèce, l'Albanie et la Macédoine du Nord. La partie grecque est située dans la région de Macédoine occidentale. Les lacs Prespa font partie d'un ensemble de deux lacs ainsi que de leur bassin lacustre plus large qui s'étend jusqu'au sommet des montagnes qui les entourent. En 2000, une déclaration commune des premiers ministres des trois pays a été signée pour la création du parc transfrontalier Prespa - la première aire protégée transfrontalière située dans les Balkans.

Une collaboration transfrontalière informelle a eu lieu dans les années 2000, avec la Société grecque pour la protection de Prespa (SPP) faisant office de secrétariat. En 2013, la collaboration a été lancée sous le nom de PRESPANET avec un fonds d'affectation spéciale dédié à sa mise en œuvre. Dans les trois pays, il existe toutefois un déséquilibre entre les ressources et les capacités, la SPP grecque étant l'organisation la mieux dotée des trois, avec une forte présence locale. Ce manque de capacité entrave la capacité à mobiliser des fonds dans l'ensemble de la zone transfrontalière. Il n'y a toujours pas de plan de gestion pour l'ensemble du parc transfrontalier.

Un accord tripartite a été signé par les trois pays et l'UE en 2010 ayant le statut d'accord international. Une fois que l'accord sera opérationnel, il est prévu qu'il y ait :

- Une réunion biannuelle des ministres - afin de prendre les décisions de haut niveau
- Un comité de gestion du parc de Prespa - afin de discuter des questions transfrontalières, notamment la qualité de l'eau, etc.
- Un secrétariat - avec un responsable international chargé de la collaboration (initialement basé en Grèce pour une période de quatre ans)





Où en êtes-vous maintenant?  
La première tâche consiste à cartographier la situation actuelle de la gouvernance - pour voir comment le système de gouvernance actuel fonctionne en réponse à certains critères quantitatifs et qualitatifs.

## Le processus d'auto-évaluation commence ici

Lors de l'analyse de la gouvernance des zones humides, les principales questions à aborder à ce stade sont les suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques du système de gouvernance existant, et quels sont ses points forts et ses points faibles ?
- Comment la gouvernance du site et son plan d'action devraient-ils aborder la trajectoire à long terme de l'écosystème (en termes de dimensions sociétales et environnementales) ?
- Comment la planification et la formulation des politiques peuvent-elles encourager la participation et gagner la confiance et la collaboration des parties prenantes ?
- Le système de gouvernance est-il efficace dans la mise en œuvre des plans d'action ?
- Le système de gouvernance est-il adaptable - peut-il intégrer de nouvelles connaissances et s'adapter à l'évolution des circonstances sociales et environnementales ?
- Les ressources, financières et humaines, sont-elles suffisantes pour assurer une gouvernance efficace ?
- La gouvernance de la zone humide côtière est-elle intégrée à la planification et à la gestion de la zone dans laquelle elle se trouve ?

Cette liste de questions peut sembler décourageante, mais elle est divisée en étapes pratiques simples des outils décrits ci-après.

Il n'y a pas de « bonnes » notes dans cette grille ; les indicateurs des priorités sont destinés à l'action future.

Cette étape de la cartographie et de la planification est basée sur les deux outils d'auto-évaluation faciles à utiliser :

### L'outil d'évaluation rapide

- Des formulaires simples avec une série de cases à cocher sont présentés dans les pages qui suivent. Ces formulaires peuvent être facilement copiés et distribués.
- L'évaluation est facile et rapide, basée sur un système simple de « feux de signalisation »

Cet outil est principalement conçu pour provoquer et faciliter la discussion, et pour identifier le *statu quo* – le point de départ d'un futur processus de planification.



Les outils sont disponibles en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante: <https://medwet.org/fr/publications/handbook-on-governance-of-mediterranean-coastal-wetlands/>

## L'outil de planification

Un classeur Excel en ligne permet à l'utilisateur d'effectuer une analyse plus détaillée et de préparer un plan d'action. Le classeur permet à l'utilisateur de :

- Entrer le texte pour identifier les indicateurs potentiels de progrès, les obstacles au progrès et les actions
- Attribuer des notes pour indiquer les priorités d'action
- Présenter les résultats dans un graphique

**Cette évaluation est conçue pour fournir une base de référence – afin de pouvoir préparer le terrain pour la planification de la future gouvernance.** Il aidera l'utilisateur à identifier les forces et les faiblesses du système existant et les réformes nécessaires pour obtenir les conditions futures souhaitées.

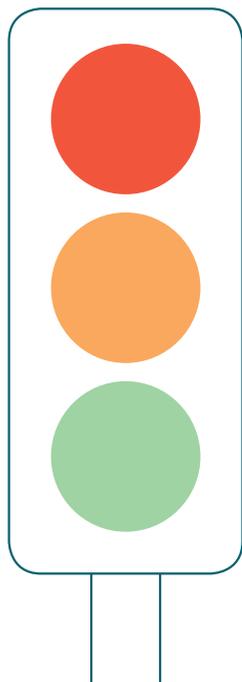




## L'évaluation rapide

Les grilles de feu de signalisation du *statu quo* de la gouvernance, présentées dans les pages qui suivent, sont utilisées pour l'évaluation de référence. Elles sont basées sur un système simple de feux de signalisation à trois catégories :

- **Rouge** pour les activités de gouvernance qui n'ont pas encore été lancées
- **Orange** pour les activités déjà en cours ou partiellement achevées
- **Vert** pour les critères déjà remplis.



**Une activité pas encore lancée /  
Pas d'activité**

**Une activité en cours / Une activité déjà  
partiellement achevée**

**Une activité terminée**



## Comment utiliser cet outil ?

Utilisation manuelle - il suffit de cocher la case de couleur appropriée.

Utilisation en ligne - utilisez le menu déroulant pour mettre une croix dans la case souhaitée.



Les outils sont disponibles en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante: <https://medwet.org/fr/publications/handbook-on-governance-of-mediterranean-coastal-wetlands/>

## Cadre

- les conditions  
préalables requises  
pour une mise en œuvre  
réussie du plan d'action

 Une activité pas encore  
lancée / Pas d'activité

 Une activité en cours /  
Une activité déjà  
partiellement achevée

 Une activité terminée

### Conception institutionnelle

Cartographie des principales parties prenantes et identification de leurs intérêts et de leur influence

Conception et mise en place d'une structure de gouvernance

Les questions clés sur lesquelles la gouvernance se concentrera ont été sélectionnées

La constitution, les objectifs et le mandat de l'organe de gouvernance ont été convenus

Le financement de base a été assuré

Les utilisateurs et la communauté locale comprennent et soutiennent les objectifs de la désignation du site

L'engagement actif des acteurs sociaux, le maintien de la diversité et de l'égalité des sexes sont assurés dans tous les aspects de la gestion du site

Les parties prenantes sont activement impliquées dans le processus d'évaluation et de fixation des objectifs

Les institutions responsables du site comprennent et soutiennent ses objectifs, et collaborent à leur réalisation

La gouvernance est « imbriquée » par la reconnaissance mutuelle et la représentation au sein des structures de gouvernance pour le bassin versant ou la zone côtière au sens large

**Questions spécifiques transfrontières et transfrontalières** Des régimes efficaces de gouvernance partagée sont en place pour les nouvelles zones humides côtières transfrontières

**Questions spécifiques transfrontières et transfrontalières** Des politiques habilitantes sont en place dans les juridictions concernées pour permettre une gouvernance partagée des zones transfrontières

**Questions spécifiques transfrontières et transfrontalières** Le financement de base est en place dans les juridictions concernées afin de permettre une gouvernance partagée à long terme des zones transfrontières





## Stratégie

- elle entraîne des changements de comportement au cours de la phase de mise en œuvre des groupes d'utilisateurs cibles, des institutions clés et des changements de la manière dont les investissements financiers sont effectués

-  Une activité pas encore lancée / Pas d'activité
-  Une activité en cours / Une activité déjà partiellement achevée
-  Une activité terminée

## Elaboration d'un plan d'action

Principaux problèmes et risques environnementaux, sociaux et institutionnels ont été identifiés et leurs implications évaluées			
Recherches scientifiques sur certaines questions de gestion ont été prévues ou menées			
Les scénarios futurs probables ont été identifiés			
Les conditions de référence ont été établies			
Le protocole et le programme de suivi ont été approuvés et dotés de ressources			
Identification des objectifs de gestion SMART <sup>xlix</sup>			
Définition du plan d'action et des moyens institutionnels et financiers par lesquels il sera mis en œuvre			
Le développement des capacités institutionnelles de mise en œuvre			
Les parties prenantes participent activement à la planification et aux activités des projets pilotes			

## Programme de changement

- il mesure des résultats et des avantages réalisés lors de la mise en œuvre du plan d'action

Adoption formelle et financement, mise en œuvre et conformité			
Plan de gestion et plan d'action ont été officiellement approuvés			
Obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme d'action			
Mise en œuvre du plan de gestion/ plan d'action conformément aux priorités fixées			
Mise en œuvre d'actions pilotes afin de tester les capacités, promouvoir le travail en partenariat et aider à obtenir le soutien et la sensibilisation du public			
Les politiques externes nationales, régionales et locales, les plans de bassins versants et d'aménagement du territoire sont conformes aux besoins et aux objectifs du site			
Mise en place d'un suivi régulier de l'efficacité de la gestion			
Approche de gestion adaptative utilisée			
Changement de comportement des principales parties prenantes est accompli			
État de conservation favorable des zones humides côtières est atteint			





## Vision commune

- l'équilibre approprié  
entre l'environnement et  
la société humaine - le  
développement durable  
- pour atteindre la vision  
commune convenue

-  Une activité pas encore lancée / Pas d'activité
-  Une activité en cours / Une activité déjà partiellement achevée
-  Une activité terminée

## Auto-évaluation et évaluation externe

Les comportements des partenaires clés sont conformes aux plans de gestion et d'action			
Le suivi et l'interprétation des tendances sociétales/ écosystémiques			
Les investissements réalisés dans les infrastructures physiques nécessaires			
La documentation des progrès et de la réalisation des objectifs			
Les principaux groupes de parties prenantes restent impliqués dans la gestion du site			
Le maintien du soutien financier à long terme			
La documentation des résultats du plan de gestion			
La réévaluation des questions de gestion			
L'adaptation des priorités et des politiques à l'expérience et à l'évolution des conditions sociales/environnementales			
De nouveaux problèmes ou domaines identifiés qui méritent d'être inclus dans le plan de gestion révisé			

## L'outil de planification en ligne

Pour chacune des activités énumérées dans la grille d'évaluation rapide, les grilles de la version Excel en ligne offrent à l'utilisateur un espace réservé à l'identification :

- Indicateurs de progrès
- Obstacles au progrès
- Prochaines actions et étapes
- Priorités d'action notées de 1 à 3

Les menus déroulants y sont également disponibles pour inscrire les « notes » en couleurs présentées dans la section consacrée à la phase d'évaluation rapide. Les grilles permettent à l'utilisateur d'effectuer une analyse plus détaillée et de préparer un plan d'action.



Les outils sont disponibles en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante: <https://medwet.org/fr/publications/handbook-on-governance-of-mediterranean-coastal-wetlands/>



## Cadre : les conditions préalables requises pour une mise en œuvre réussie du plan d'action

Exemple d'une grille remplie (disponible dans le classeur en ligne)

Conception institutionnelle				Indicateurs de progrès	Obstacles au progrès	Prochaines actions et étapes	Score de priorité 1-3
Cartographie des principales parties prenantes et identification de leurs intérêts et de leur influence		X		1 Termes de référence pour le contrat de prestation de services de cartographie	1 Le financement et l'expertise du personnel	1 Trouver des sources de financement	1
				2 Le consultant a été sélectionné		2 Elaborer les TDR et sélectionner un consultant	2
				3 Le rapport et le plan d'action		3 Rédiger le rapport	3
Conception et mise en place d'une structure de gouvernance			X	1 Réunions régulières du Comité de gouvernance et la mise en œuvre du plan de gestion	1 Le manque de financement sûr à long terme et le manque d'engagement politique	1 Rédiger et approuver le programme de travail	2
						2 Sensibiliser les élus et préparer le matériel d'information	2
Les questions clés sur lesquelles la gouvernance se concentrera ont été sélectionnées	X			1 Le programme de travail du Comité de gouvernance doit encore être approuvé	1 Pas d'obstacle	1 Préparer et se mettre d'accord sur la liste des problèmes à traiter et le programme de travail	2
La constitution, les objectifs et le mandat de l'organe de gouvernance ont été convenus		X		1 La constitution, les objectifs et le mandat de l'organe de gouvernance ont été convenus	1 L'inertie institutionnelle des partenaires	1 Réunion de suivi avec tous les partenaires pour encourager les parties intéressées à réagir	1
Le financement de base a été assuré	X			1 Le financement de base annuel a été approuvé par les partenaires	1 La dépendance à l'égard du financement de projets à court terme pour financer les activités de base	1 Préparer et présenter le dossier de financement à l'ensemble des partenaires	1
					2 Le manque d'engagement des autorités locales qui devrait être déployé pour accompagner le soutien au niveau national		
Les utilisateurs et la communauté locale comprennent et soutiennent les objectifs de la désignation du site		X		1 La réduction du nombre de plaintes	1 Les mentalités et les attitudes traditionnelles et ancestrales	1 Préparer le calendrier annuel des événements publics	1
				2 La réduction des activités aux effets dommageables à laquelle participent activement les utilisateurs et la communauté locale	2 Le conflit d'intérêts économiques vs la conservation	2 Rechercher et engager des champions locaux	3
				3 La participation au bénévolat augmente		3 Mettre en place une campagne de sensibilisation locale	1
L'engagement actif des acteurs sociaux, le maintien de la diversité et de l'égalité des sexes sont assurés dans tous les aspects de la gestion du site	X			1 La diversité du genre au comité de gouvernance	1 Les conventions sociales et les attitudes traditionnelles	1 Mettre en place une campagne de sensibilisation aux thématiques de l'égalité, diversité, inclusion	2
				2 L'engagement inclusif lors des événements et des consultations	3 L'accessibilité et les installations inadaptées 2 Le manque de sensibilisation	2 Réexaminer la question de l'accessibilité et modifier les installations inadaptées	1
Les institutions responsables du site comprennent et soutiennent ses objectifs, et collaborent à leur réalisation		X		1 Le soutien institutionnel est fort et cohérent	1 Les cycles politiques	1 Préparer les dossiers d'information et organiser des journées d'information pour les institutions de soutien	2
						2 Publier le rapport annuel sur l'état d'avancement des plans	1
La gouvernance est « imbriquée » par la reconnaissance mutuelle et la représentation au sein des structures de gouvernance pour le bassin versant ou la zone côtière au sens large	X			L'appartenance réciproque aux structures de gouvernance du bassin versant et de la zone côtière voisins	1 Le temps et les ressources	1 Établir un dialogue et développer un protocole d'accord avec la GIZC et les organismes de captage d'eau	1
					2 Les limites administratives		
					3 Le conflit politique		
Totals	4	4	1				

**Indicateurs** - examiner comment les progrès seraient suivis, c'est-à-dire quel(s) indicateur(s) peuvent être utilisé(s). Il peut s'agir de simples déclarations, par exemple : « la cartographie des parties prenantes est terminée, la réunion inaugurale de la gouvernance a eu lieu, le plan d'action a été préparé et approuvé », ou de déclarations quantitatives, par exemple : « le soutien financier ou les dépenses annuelles, le nombre d'événements, le nombre de personnes participant aux événements, le nombre de constructions illégales supprimées, etc. » Un maximum de trois indicateurs peuvent être utilisés, mais un seul suffira.

**Obstacles** - parallèlement à l'évaluation des critères marqués « en cours/partiellement achevée » ou « pas encore terminé », il convient également d'examiner les obstacles qui empêchent d'atteindre l'indicateur d'achèvement cible. Les obstacles peuvent être internes ou externes. L'idée est de trouver des idées pour transformer les obstacles en opportunités afin d'améliorer la gouvernance là où c'est nécessaire.

## Prochaines actions et étapes

### Identifier les actions requises

**Priorités** - attribuer une priorité à chaque action en utilisant une échelle de 1 à 3 (la note 1 exprime une priorité élevée)

La version Excel entièrement développée fera un calcul automatique, en générant:

- 1) la représentation graphique des progrès
- 2) un tableau des actions prioritaires en matière de gouvernance



**Exemple d'une grille remplie  
(disponible dans le classeur  
en ligne)**



L'étape 3 consiste à identifier la destination finale à l'aide du *tableau de bord de la vitalité et de l'adaptabilité* fournie - en mettant l'accent sur la gouvernance, celle qui répond à l'évolution des conditions des écosystèmes du site et de son contexte social, économique et culturel plus large - une gouvernance solide et bien engagée dans la voie de la durabilité à long terme.

Il serait hypocrite de prétendre que les critères qualitatifs de vitalité et d'adaptabilité sont faciles à mesurer de manière précise ou scientifique. Cela ne nous dispense toutefois pas de la responsabilité de les examiner et de les évaluer par rapport aux pratiques actuelles et aux ambitions futures.

Encore une fois, il faut souligner que l'objectif de la grille n'est pas de comparer la gouvernance entre différents sites - ce n'est pas un concours de beauté. Les critères ne peuvent être correctement évalués que dans leur contexte local, de sorte que le terme « empowered », par exemple, aura une signification très différente dans un État fortement centralisé par rapport à une zone caractérisée par un degré élevé de subsidiarité. La gouvernance, c'est l'art du possible, et c'est certainement l'art du souhaitable.

La grille ci-dessous a été conçue de manière simple et synthétique - en partie pour éviter la lassitude des évaluations, mais aussi pour pouvoir se concentrer sur la qualité essentielle perçue de la gouvernance.

Les notes de 1 à 4 sont utilisées.

Le total des points cumulés est de 100 points au maximum.



Les outils sont disponibles en ligne et téléchargeables à l'adresse suivante: <https://medwet.org/fr/publications/handbook-on-governance-of-mediterranean-coastal-wetlands/>





## Le tableau de bord de la vitalité et de l'adaptabilité

NIVEAU DE PERFORMANCE						
INEXISTANT / TRÈS FAIBLE	1	« EMPOWERED »	AVISÉE	ADAPTATIF	CREATIF ET INNOVANT	REPRESENTATIF ET INTEGRE
FAIBLE / EN COURS DE DÉMARRAGE	2					
DÉVELOPPANT/ EN COURS D'AMÉLIORATION	3					
FORT / COMPLETÉ	4					
La structure de gouvernance officielle et sa composition sont-elles...						
Le personnel de gestion du site est-il...						
Les principaux acteurs sont-ils...						
Les institutions partenaires sont-elles....						
Le plan de gestion du site est-il...						
TOTAL (maximum de 100 points)						

## RÉPONSES

Les critères - l'objectif ultime devrait être de parvenir à des aspects de la gouvernance qui la rendent :

« **EMPOWERED** » - organisée et autonome, capable de faire preuve de leadership en réponse aux conditions, difficultés et opportunités environnementales émergentes ; autodisciplinée et autocritique, et capable d'assumer des responsabilités de manière efficace et fiable.

**AVISÉE** - capable de prendre les décisions d'une portée significative ; être motivée par le bien commun et la solidarité ; favoriser l'engagement du plus grand nombre possible d'acteurs concernés de la société.

**ADAPTATIVE** - souple, réfléchie, engagée dans l'échange de connaissances, le dialogue et le débat, capable de tirer des enseignements de l'expérience, de peser les options et de prendre des décisions rapides et significatives.

**CRÉATIVE, INNOVANTE ET DYNAMIQUE** - ouverte aux nouvelles idées, capable de se réinventer et de se renouveler en tant que composante d'un système dynamique, en apportant des solutions innovantes, en soutenant l'émergence de nouvelles règles et normes, en répondant positivement au changement et en continuant à se développer.

**REPRÉSENTATIVE ET INTÉGRÉE** - ayant des interactions abondantes, significatives et systémiques avec une variété d'acteurs à différents niveaux de la société et dans les différents secteurs (y compris les acteurs qui rendent efficace la prise de décisions grâce à leur soutien politique, social et financier).

## Les résultats et comment les utiliser

Les notes maximales pour cette évaluation s'élèvent idéalement à 100. Il est peu probable qu'un site atteigne ce score, même si les évaluateurs sont extrêmement optimistes ! La grille doit cependant identifier clairement les domaines clés où des améliorations s'imposent.

★ Il est difficile d'imaginer un moyen simple d'améliorer les résultats autre que celui de prendre le temps pour réfléchir et **faire une pause, réfléchir, puis s'adapter**.

**Faire une pause** - prendre le temps de réfléchir, de se réorganiser et s'étalonner - réfléchir à qui a le pouvoir et la motivation de faire les changements nécessaires pour « améliorer » le résultat ?

**Réfléchir** - réfléchir pour faire un bilan de l'année passée, de vos défis, succès et échecs. Contactez les acteurs qui peuvent agir concrètement en faveur des changements positifs, discutez avec les principaux intéressés. Commencez à planifier de façon stratégique les prochains 12 mois afin de créer un environnement favorisant la discussion ouverte. La réflexion sert de pont entre l'apprentissage, la prise de décision et l'action.

**S'adapter** - la réflexion est une perte de temps si elle n'est pas transformée en action. Cependant, c'est souvent le plus grand défi de la gestion adaptative. Le changement n'est jamais facile. Voici trois conseils clés pour orienter les pratiques de faire une pause et réfléchir vers une bonne capacité d'adaptation :

🕒 **Prévoir un temps de réflexion** mensuel ou annuel, ou planifier un événement pour des

acteurs et/ou partenaires choisis.

🗨 **Savoir poser les bonnes questions et trouver les personnes de qualité** : si la réflexion est le pont entre l'apprentissage, la prise de décision et l'action, quels sont les savoirs qu'on doit digérer pour prendre de meilleures décisions ? Les parties prenantes diffusent-elles les conclusions de votre évaluation ?

🔗 Reliez les questions que vous vous êtes posées pendant la période de pause-réflexion et la stratégie. Alors, il faudra évaluer vos attentes et la réalité, réfléchir bien à ce que vous faites bien et à ce que vous faites moins bien, et à ce qu'il faudrait changer à l'avenir.

Poser de telles questions peut être politiquement délicat, il serait donc prudent de trouver un facilitateur respecté par toutes les parties prenantes ou l'assistance d'un organisme extérieur n'ayant aucun intérêt direct. Les individus, grâce à leur personnalité ou leur position, peuvent devenir des **champions du changement**, en générant ou en soutenant de nouvelles idées et en mettant à l'essai des méthodes innovatrices.

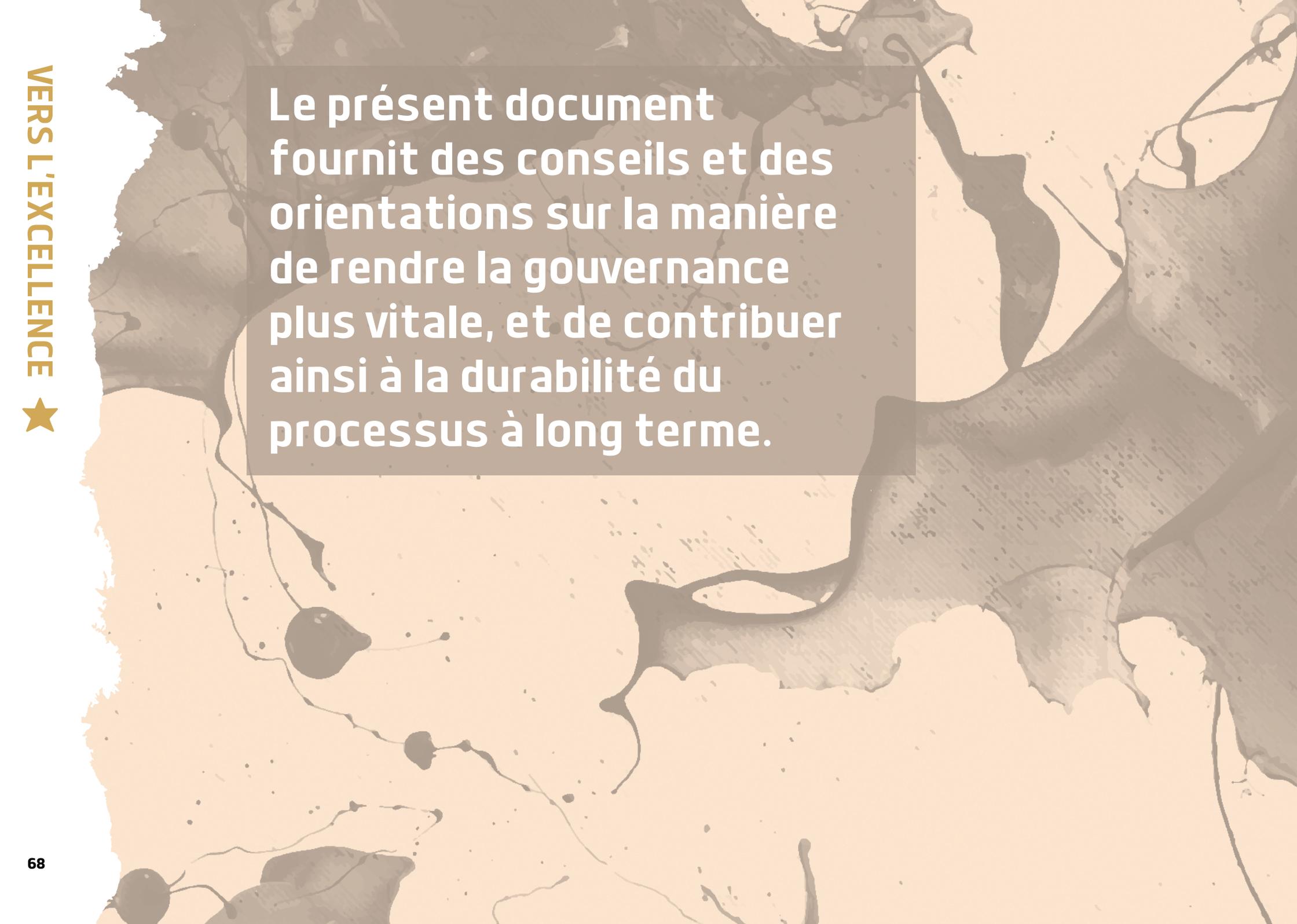
## Les résultats et le suivi

les recommandations d'amélioration devraient idéalement se traduire par des actions spécifiques avec des rôles, des responsabilités et des emplois du temps clairs, en faisant ressortir des changements tangibles plutôt qu'une simple discussion. Il peut s'agir de changements fondamentaux par rapport au statu quo, mais plus probablement, il s'agira plutôt d'une élaboration des actions pilotes pour tester des innovations et des idées créatives s'écartant de la norme.

## Les indicateurs de réussite

- ✓ Une discussion fructueuse qui débouche sur une réflexion, un apprentissage et des recommandations d'amélioration
- ✓ Le prochain projet, activité ou phase similaire s'intégrant et reflétant des enseignements tirés
- ✓ Les meilleurs résultats obtenus lors des évaluations répétées





Le présent document  
fournit des conseils et des  
orientations sur la manière  
de rendre la gouvernance  
plus vitale, et de contribuer  
ainsi à la durabilité du  
processus à long terme.

## Rendre la gouvernance efficace, adaptative et vitale

Le présent document fournit des conseils et des orientations sur la manière de rendre la gouvernance plus vitale, et de contribuer ainsi à la durabilité du processus à long terme.

### Qu'y a-t-il dans un nom ?

Nommez l'organe de gouvernance pour le distinguer du comité de gestion ou du comité de pilotage plus opérationnel. Il s'agit généralement du comité ou du conseil de « direction » ou de « gouvernance ».

### Convenir des termes de référence clairs et simples pour l'organe de gouvernance

Les termes de référence (TdR) définissent l'objectif et les structures de l'organe de gouvernance - les TdR doivent rester simples et clairs, en identifiant l'objectif ou la vision partagée, la mission du groupe en ce qui concerne la prise des décisions, ou la possibilité d'exprimer un point de vue indépendant ou diriger les actions des autres. Les termes de référence doivent également décrire les questions pratiques, notamment la dénomination, la composition et la structure organisationnelle de l'organe de gouvernance, la fréquence des réunions et d'autres questions pratiques.

### Gérer les réunions

Voici quelques conseils simples pour améliorer la productivité des réunions :

- ✓ **Veiller** à ce que les décisions soient notées avec précision, ainsi que les parties responsables de leur mise en œuvre.
- ✓ Désigner un **modérateur** pour diriger la réunion et donner à chacun la possibilité de s'exprimer.
- ✓ **Veiller à ce que le temps imparti pour les réunions soit respecté.** Les réunions sont réputées pour leurs heures supplémentaires, et vous ne voulez pas manquer un point important de l'ordre du jour parce que votre temps est écoulé.
- ✓ **Prévoir suffisamment de temps pour chaque point de l'ordre du jour.** C'est très important. Une certaine souplesse est toujours nécessaire lors des réunions, et la hiérarchisation des points de l'ordre du jour permettra de s'assurer que les questions importantes ont été abordées.
- ✓ **Indiquer clairement si les points de l'ordre du jour nécessitent une prise de décision.** Veillez à ce que cela soit clairement indiqué dans l'ordre du jour afin que les participants sachent s'ils sont tenus de participer à la prise de décision.
- ✓ **Partager l'ordre du jour** avec vos partenaires bien à l'avance. Cela leur permet non seulement de savoir à quoi s'attendre pendant la réunion, mais aussi de faire le travail de préparation nécessaire.
- ✓ **Indiquer la personne responsable de la présentation d'un point.** Les participants aux réunions doivent avoir des rôles et des responsabilités clairs pour que le processus se déroule sans heurts.
- ✓ **Un compte rendu comprenant les recommandations** doit être diffusé à l'issue de la réunion et approuvé par tous les partenaires.





## Porter les réunions à la connaissance de la communauté

Ne vous cachez pas dans des bâtiments municipaux ou gouvernementaux - au moins une fois par an, organisez une réunion dans les locaux communautaires proches de la zone humide et combinez la réunion avec un évènement public.

## Veiller à ce que la gouvernance soit orientée vers l'action

Les discussions doivent être axées sur les **résultats**, soit par le comité de gouvernance dans son ensemble, soit par les partenaires. Ces résultats peuvent comprendre des projets spécifiques, des rapports ou l'influence exercée sur les autres agences. Le plus important, des progrès mesurables doivent être réalisés entre les réunions.

## Être inclusif

Veillez à ce que vos réunions soient inclusives - la gouvernance doit s'adresser aux groupes et secteurs de la communauté qui ne sont peut-être pas représentés par des associations officielles - mais qui peuvent avoir un impact important sur votre zone humide. La participation est un principe fondamental de la gouvernance.

*« La gestion des zones humides – et en particulier le processus de planification – doit être aussi intégrée que possible. Les acteurs légitimes, notamment les communautés locales et les populations autochtones, doivent être vigoureusement incités à jouer un rôle actif dans la planification et dans la cogestion des sites. Il est extrêmement souhaitable que des mesures positives soient prises pour garantir que les questions relatives au genre, y compris les intérêts des femmes, soient représentées à toutes les étapes du processus. S'il y a lieu, il serait bon de concevoir et mettre en œuvre un système d'incitations appropriées pour s'assurer de la participation pleine et entière des acteurs »<sup>1</sup>.*

## Intégrité

En particulier, le manque de participation des femmes à la prise de décision est reconnu comme un obstacle au développement durable, et il ne suffit pas de faire participer davantage de femmes aux réunions ; il faut aussi leur donner la possibilité d'apporter une contribution significative<sup>1i</sup>. Le débat sur la gouvernance peut souvent susciter un cynisme du public. Le maintien de l'intégrité et de l'engagement de tous ceux ayant des responsabilités spécifiques envers la région peut être d'une importance vitale pour établir une relation de confiance avec la communauté locale.

## Être transparent

Mettez en place des moyens de communication permettant d'accéder facilement aux dossiers, ordres du jour, procès-verbaux et rapports des comités (par exemple, par le biais des sites web et des médias sociaux). Faites participer votre public en réunion. Garantissez la transparence, veillez à fournir en temps utile - voire en temps réel - des informations relatives à la prise de décision, aux institutions qui peuvent exercer une influence, aux personnes responsables et à la manière dont elles doivent rendre des comptes.

## Encourager la participation et les réactions de la société civile et des médias

Recherchez activement la participation et les réactions du public. Il peut s'agir de moyens traditionnels tels que des communiqués de presse, des réunions et des évènements. Développez également une stratégie médias sociaux pour atteindre un public plus large.

### **Assurer une chaîne de responsabilité claire et les procédures de reporting / de responsabilisation**

Définissez clairement qui rend compte à qui, à quelle fréquence et sous quel format, en particulier si et comment le gestionnaire du site rend compte au comité de gouvernance. Au minimum, le rapport annuel de l'organe de gouvernance devrait être rendu accessible au public et présenté sous une forme facile à utiliser et en termes non techniques afin de reconnaître clairement que la gouvernance du site est faite au nom et pour le compte du public.

### **Libérer la créativité et l'innovation**

La gouvernance de zones précieuses telles que les zones humides ne doit pas être un exercice purement mécanique. Ces zones offrent de nombreuses possibilités passionnantes en permettant d'impliquer le public et les partenaires par le biais des arts et des médias. Pour y parvenir, il faut nouer des liens avec de nouveaux partenaires dans les secteurs créatifs, et cet effort sera alors richement récompensé.

### **Créer un lien de confiance et renforcer les capacités par des projets pilotes**

Les projets pilotes peuvent être l'un des moyens les plus efficaces de renforcer le partenariat, d'impliquer la communauté et de susciter un soutien politique. Si leur impact à court terme peut être limité, leur impact cumulé à long terme en termes de création d'un lien de confiance et de crédibilité peut être énorme. Ces projets ne doivent pas nécessairement être coûteux et ils peuvent compter fortement sur le soutien des bénévoles.

### **Identifier d'autres sources de financement**

Une identification préliminaire des principales sources de financement potentielles pour la mise en œuvre ultérieure est essentielle. L'identification des principales sources de financement potentielles aidera à créer les conditions favorables à la mise en œuvre d'un plan ou d'un programme pour la zone humide en les reliant aux résultats du scénario et de la vision. L'identification des sources de financement potentielles est importante pour :

- Veiller à ce que les actions proposées soient réalistes et réalisables.
- Réduire l'écart entre le plan et les actions - ce qui permet de maintenir la dynamique, la confiance et le soutien des parties prenantes.

Pensez « hors des sentiers battus » et envisagez un large éventail de sources de financement en dehors du cadre conventionnel de financement en faveur de l'environnement. Les zones humides côtières, en particulier, offrent un large éventail de services environnementaux qui peuvent être utilisés pour soutenir les arguments en faveur du financement du développement économique, de l'atténuation des risques d'inondation, de l'adaptation au changement climatique, etc.

Les plans et programmes relatifs au développement économique au niveau local et régional sont souvent négligés, car les zones humides sont considérées comme « environnementales » et ne relèvent donc pas de leur compétence. Remettez en cause ce point de vue : les zones humides côtières offrent des avantages économiques directs grâce au tourisme ou à l'exploitation durable de leurs ressources naturelles, ou indirects grâce aux précieux services écosystémiques qu'elles fournissent.



## **Cibler les plans et programmes des tiers**

Le comité de gouvernance devrait s'assurer qu'il est impliqué dans les plans et programmes locaux, régionaux et nationaux pertinents en tant que contributeur et consultant. Il peut s'agir de plans d'aménagement du territoire terrestre et marin, de plans de gestion des bassins fluviaux et des zones côtières, ainsi que d'autres programmes de développement des infrastructures.

## **Faire simple, concis et proportionnée**

Ne compliquez pas trop les choses. Résistez à la tentation de vous engager dans les discussions techniques détaillées au niveau de la gouvernance. Insistez pour que les rapports techniques soient rapportés ou résumés dans un format adapté aux lecteurs profanes.

La structure de gouvernance doit être proportionnelle à l'échelle et à la complexité de la zone humide et à son contexte social, économique et politique. Dans les domaines relativement simples et comportant relativement peu de problèmes, la gouvernance devrait être proportionnellement simple.

## **N'exigez que des informations « adaptées à l'usage »**

Il y aura toujours une pression pour collecter de plus en plus d'informations et de données, en particulier de la part de la communauté scientifique. Toutefois, le premier besoin de la gouvernance est de s'assurer que les informations collectées sont de qualité suffisante et suffisamment pertinentes afin d'atteindre le but auquel elles sont destinées - à savoir, pour surveiller la santé du site et son évolution dans le temps, et pour rendre compte à des organismes externes.

## **Champions**

Envisagez l'émergence d'un ou de plusieurs champions pour la zone humide côtière qui généreraient de nouvelles idées, en promouvant la mise à l'essai de solutions innovatrices, notamment en matière de gouvernance et de gestion de la zone humide côtière. Il est essentiel de trouver une figure largement respectée et qui jouit d'une grande crédibilité auprès des structures politiques.

## **Utiliser des scénarios pour générer un consensus**

Les scénarios - des visions alternatives de l'avenir et le processus de générer ces visions - peuvent être utilisés comme un élément clé du processus de gestion. Les scénarios peuvent être utilisés pour :

- Susciter le débat sur les futurs communs
- Élargir l'éventail des options
- Présenter les contradictions et les conflits
- Clarifier et présenter l'analyse technique
- Présenter les incertitudes quant aux évolutions futures
- Évaluer les politiques face à un avenir incertain.

Les scénarios et le processus d'élaboration des scénarios doivent faire appel à l'imagination des planificateurs et des parties prenantes. Leur valeur devrait être mesurée à l'aune de leur capacité d'élargir la perception des participants des événements futurs éventuels et de les encourager à « penser l'impensable ».

## **Convenir de la vision à long terme**

Élaborez une « déclaration de vision » unique, accompagnée de documents d'interprétation et de rapports sur le processus de participation fournis avec la déclaration.

Une vision commune peut être à la fois rationnelle et inventive :

*« La perspective est avant tout une attitude de l'esprit ... et une façon de se comporter ... S'il n'a pas d'orientation future, le présent est privé de sens..... Les tendances rationnelles et inventives de la planification stratégique sont complémentaires, mais à première vue, elles semblent opposées. » Michel Godet<sup>li</sup>*

À partir des scénarios qui donnent du sens à la vision du futur, les parties prenantes sont invitées à identifier les principaux problèmes et enjeux concernant la zone humide et à définir la forme que prendront éventuellement la stratégie, le plan ou le programme et sa mise en œuvre.

## **Utiliser une approche de gestion adaptative**

L'approche de gestion adaptative vous permettra de boucler la boucle de la conceptualisation, de la planification, de la mise en œuvre, de l'évaluation, de l'apprentissage et de l'adaptation – ce qui est la seule façon de progresser et d'apprendre de vos erreurs. Il est important de suivre les progrès et la réalisation des objectifs afin de comprendre ce qui va bien ou moins bien et pourquoi.

L'approche de gestion adaptative peut et doit être appliquée à la fois à la gestion et à la gouvernance.

## **Ne pas réinventer la roue**

Il existe un ensemble considérable d'expériences de gouvernance dans le monde entier, dont certaines sont mentionnées dans ce manuel. Apprenez des autres, développez des partenariats, contactez les organismes régionaux.

## **La gouvernance ne peut jamais être suffisante**

Il n'y a pas de « point final » assuré dans la gouvernance, le climat de l'environnement politique, économique, culturel et naturel est en constante évolution. Inévitablement, il s'agit d'un processus cyclique et sans fin.



## Endnotes

<sup>i</sup> Cité d'après Versluys, Miguel John, 'The global Mediterranean', The Routledge Handbook of Archaeology and Globalization, 24 Nov 2016.

<sup>ii</sup> Paul Jepson and Robert J. Whittaker, *Histories of Protected Areas: Internationalisation of Conservationist Values and their Adoption in the Netherlands Indies (Indonesia)*, Environment and History 8, 2002

<sup>iii</sup> www.gwp.org

<sup>iv</sup> Borrini-Feyerabend, G., N. Dudley, T. Jaeger, B. Lassen, N. Pathak Broome, A. Phillips et T. Sandwith, *Gouvernance des Aires Protégées : De la compréhension à l'action, Lignes Directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées N° 20*, UICN, Gland (Suisse), 2013

<sup>v</sup> Pearce F. et Crivelli A. J. 1994. *Caractéristiques générales des zones humides méditerranéennes*. Tour du Valat, Arles, France. Publications MedWet / Tour du Valat - n° 1

<sup>vi</sup> Skinner J. et Zalewski S. 1995. *Fonctions et valeurs des zones humides méditerranéennes*. Tour du Valat, Arles, France. MedWet / Tour du Valat - n° 2

<sup>vii</sup> *Inventaire des zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>viii</sup> *Inventaire des zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>ix</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>x</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xi</sup> *Changement climatique et zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>xii</sup> *Les services écosystémiques des zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>xiii</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xiv</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xv</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2 : Solutions pour des zones humides méditerranéennes durables*. 2018. Tour du Valat, France

<sup>xvi</sup> *Biodiversité dans les zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>xvii</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xviii</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xix</sup> *Inventaire des zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>xx</sup> *Les zones humides au service du développement durable dans la région méditerranéenne - Cadre d'action 2016-2030*, 2016

<sup>xxi</sup> *Convention relative aux zones humides*

d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Ramsar (Iran), 1971

<sup>xxii</sup> PNUE/PAM/PAP : *Protocole relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières de la Méditerranée*. Split, Programme d'actions prioritaires, 2008

<sup>xxiii</sup> *Les zones humides méditerranéennes : Enjeux et perspectives*, 2012

<sup>xxiv</sup> Les trois pays impliqués sont l'Albanie, Chypre et la Serbie.

<sup>xxv</sup> *Les zones humides méditerranéennes : Enjeux et perspectives*, 2012

<sup>xxvi</sup> MedWet. 2015. *Travailler pour les zones humides en Méditerranée – Progrès et défis*

<sup>xxvii</sup> *Observatoire des zones humides méditerranéennes*, 2012

<sup>xxviii</sup> *Biodiversité dans les zones humides méditerranéennes*. 2019. Brochure scientifique. MedWet

<sup>xxix</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xxx</sup> *Observatoire des zones humides méditerranéennes*. 2012. *Biodiversité : état et tendances des espèces des zones humides méditerranéennes*. Dossier thématique n° 1. Tour du Valat, France.

<sup>xxxi</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xxxii</sup> *Les zones humides méditerranéennes: Enjeux et perspectives 2*, 2018

<sup>xxxiii</sup> *Observatoire des zones humides méditerranéennes*. 2012. *Biodiversité : état*

et tendances des espèces des zones humides méditerranéennes. Dossier thématique n° 1. Tour du Valat, France

<sup>xxxiv</sup> Les zones humides au service du développement durable dans la région méditerranéenne - Cadre d'action 2016-2030, 2016

<sup>xxxv</sup> Les zones humides au service du développement durable dans la région méditerranéenne - Cadre d'action 2016-2030, 2016

<sup>xxxvi</sup> Adapté d'après Les zones humides au service du développement durable dans la région méditerranéenne - Cadre d'action 2016-2030, 2016

<sup>xxxvii</sup> La référence GWP

<sup>xxxviii</sup> OCDE (2011). La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE : une approche pluri-niveaux, Études de l'OCDE sur l'eau, Paris : Éditions OCDE. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264119284-en-fr>.

<sup>xxxix</sup> Stephen Olsen & Glenn C Page, <http://www.sustainamatrix.com/anthropocene/2014/7/7/blog-4-simplifying-frameworks-to-guide-the-practice>. May 2014

<sup>xl</sup> Olsen, S.B. (2003): Frameworks and indicators for assessing progress in integrated coastal management initiatives. *Ocean & Coastal Management* 46, 347-361.

<sup>xli</sup> PNUE/PAM/PAP : Lignes directrices pour la préparation des stratégies nationales de GIZC. Split. Programme d'actions

prioritaires, 2015, et d'autres orientations.

<sup>xlii</sup> Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) du PNUE/PAM, le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO et le Partenariat mondial pour l'eau - Méditerranée (GWP-Med)

<sup>xliiii</sup> Stolton, S. and N. Dudley. 2016. METT Handbook: A guide to using the Management Effectiveness Tracking Tool (METT), WWF-UK, Woking

<sup>xliiv</sup> L'article 3 du Protocole GIZC

1. « La zone d'application du présent Protocole comprend la zone de la mer Méditerranée délimitée à l'article premier de la Convention. Elle est définie en outre : a) vers la mer, par la limite de la zone côtière définie par la limite extérieure de la mer territoriale des parties ; et b) vers la terre, par la limite de la zone côtière définie par la limite des entités côtières compétentes telles que définies par les parties. »

<sup>xli</sup> L'article 7 du Protocole GIZC : Article 7 Coordination 1. Aux fins d'une gestion intégrée des zones côtières, les parties a) assurent une coordination institutionnelle, si besoin est par l'intermédiaire des entités ou mécanismes appropriés, afin d'éviter les approches sectorielles et de faciliter les approches globales ; b) organisent une coordination appropriée entre les diverses autorités compétentes pour les parties maritime et terrestre des zones côtières

dans les différents services administratifs, aux niveaux national, régional et local ; c) organisent entre autorités nationales et entités régionales et locales, dans le domaine des stratégies, plans et programmes côtiers et pour ce qui concerne les diverses autorisations d'activités, une coordination étroite qui peut résulter d'instances communes de concertation ou de procédures de décisions conjointes.

<sup>xli</sup> PNUE/PAM - CAR/PAP, GWP-Med et PHI-UNESCO. 2015. Cadre méthodologique intégratif (CMI) pour la gestion des zones côtières, des bassins hydrographiques et des aquifères. Split, Croatie : CAR/PAP.

<sup>xlii</sup> Solving the Puzzle: The Ecosystem Approach and Biosphere Reserves, [www.unesdoc.unesco.org](http://www.unesdoc.unesco.org)

<sup>xliiii</sup> Borrini-Feyerabend, G., et al (2013). Gouvernance des Aires Protégées : De la compréhension à l'action, Lignes Directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées N° 20, Gland, Suisse : UICN.

<sup>xliiv</sup> Des objectifs SMART sont spécifiques, mesurables, adaptables/réalisables, réalistes/pertinents et limités dans le temps.

<sup>1</sup> Dyer, M. 2018. Transforming communicative spaces: the rhythm of gender in meetings in rural Solomon Islands. *Ecology and Society* 23(1):17

<sup>ii</sup> Godet, M. 1987. Scenarios and Strategic Management, Butterworth: London

*« Dans un monde sceptique, la gouvernance est souvent vue comme un processus obscur et à des fins égoïstes ; et peut être traitée avec une démission désenchantée du monde, voire une suspicion. »*

Pourtant, les personnes chargées de la protection des zones naturelles les plus importantes du monde, telles que les zones humides côtières de la Méditerranée, sont censées non seulement gérer les écosystèmes complexes, mais aussi concilier un éventail déconcertant de programmes sociaux, économiques et politiques divers, du niveau mondial au niveau local. En d'autres termes, elles sont chargées de la *gouvernance*.

Alors, qu'est-ce que la gouvernance ? Pourquoi la gouvernance est-elle si importante ? Mais surtout, comment la mettre en place ? Il s'agit du premier guide synthétique destiné à aider les gestionnaires, fonctionnaires ou conseillers qui doivent répondre à ces questions difficiles. Succinct et basé sur une expertise du monde réel, ce guide unique est le premier « livre de recettes » sur la gouvernance, avec des liens vers les outils de planification et un espace « cliquez pour découvrir », pour aider à concevoir des modèles de gouvernance efficaces, applicables à tous les sites, permettant de gagner du temps et de réduire les conflits pour accomplir cette « vision commune » hors de portée.

En tant que gestionnaires expérimentés, l'équipe chargée de l'élaboration de ce manuel s'est efforcée de décrire le concept de gouvernance avec des termes faciles à comprendre par rapport au langage technique de la science politique. C'est la référence pour la transmission des savoirs sur la gouvernance pour personnes pressées, un guide essentiel pour les gestionnaires des espaces naturels les plus importants et les plus précieux.